

TIMBRES & MONNAIES STE-FOY
aussi
OR - ARGENT - BIJOUX
ACHAT — VENTE
OR ET ARGENT
Dépositaire de la monnaie royale canadienne
Place Laurier, Ste-Foy
(2e étage, près de La Baie)
659-5639

Collection automne 88



CREATIONS SUZANNE inc.
869, rue Saint-Jean, 529-9757

LA TÉLÉ

TV5 lancée

♦ La télévision francophone internationale a pris son envol avec les débuts de TV5. Quelques pannes ont marqué, hier, la cérémonie protocolaire. Pour les abonnés du câble, c'est aujourd'hui le grand dérangement, plusieurs canaux changent de position. Enfin, une première réaction à la nouvelle programmation de Radio-Québec qui a devancé celle de ses concurrents.

Page B-10

GHISLAINE RHEULT

LE SPORT

Baseball Encore de la collusion

♦ Pour la deuxième année consécutive, les propriétaires d'équipes du baseball majeur ont été trouvés coupables de collusion dans le but de détruire le système des joueurs autonomes. Des dédommagements qui pourraient être perçus par des vedettes comme Tim Lincecum, des Expos, ou Andre Dawson, des Cubs de Chicago, seront déterminés à la fin de la saison pour ne pas affecter les courses au championnat.

Tabloïd SPORT

L'ÉCONOMIE

Croissance soutenue

♦ Grâce à une augmentation imprévue du volume des dépenses des consommateurs, le Canada a maintenu son rythme de croissance économique au cours du deuxième semestre.

Page C-1

LE SOMMAIRE

Annonces classées.....C-7 à C-13
Arts.....B-7
Bridge.....C-12
Crayons de soleil.....S-16
Décès.....C-14, C-15
Economie.....Cahier C
Editorial.....B-4
Feuilleton.....C-9
Horoscope.....C-12
Monde.....B-5, B-6
Mots croisés.....C-8
Mot mystère.....C-8
Ou aller à Québec.....B-8
Patron.....C-14

LA MÉTÉO



Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: près de 22. Demain: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses.

Détails, page C-7

Budget d'urgence approuvé

Les BPC éliminés en 5 ans

♦ Huit jours après l'incendie d'un entrepôt de BPC à Saint-Basile-le-Grand, le gouvernement du Québec a adopté, hier, un plan d'action pour améliorer la sécurité environnementale. Ce plan prévoit l'élimination de tous les BPC en cinq ans et l'application de normes de sécurité plus sévères pour l'entreposage de déchets dangereux, les contrevenants étant passibles d'une amende maximum de \$1 million au lieu de \$50,000 actuellement.

par André FORGUES

Le plan rendu public hier par le ministre Clifford Lincoln prévoit aussi que tous les sites dangereux contenant plus de deux tonnes de BPC seront inspectés d'ici la fin de septembre et qu'avant la fin de novembre on aura aussi inspecté tous les endroits où l'on conserve moins de deux tonnes de BPC.

Pour atteindre ces objectifs, on ajoutera environ 110 personnes au service d'inspection du minis-

tère. L'ensemble du plan adopté hier représente d'ailleurs une augmentation de \$15 à \$20 millions du budget du ministère de l'Environnement.

Les 11 mesures annoncées par M. Lincoln visent essentiellement à réduire de trois ans le délai déjà fixé pour l'élimination des BPC au Québec, à renforcer la réglementation imposée depuis 1985 aux nouveaux entrepôts en plus d'y soumettre les entrepôts déjà existants ainsi qu'à donner plus de moyens au ministère pour assurer le respect des normes.

Lire A-2, BPC

Incendie criminel confirmé

♦ Un jeune résident de St-Basile a avoué avoir mis le feu à l'entrepôt de BPC.

Page A-5



\$3,000 pour éliminer un baril

♦ Il en coûte \$3,000 pour éliminer un seul baril de BPC en l'expédiant en Angleterre, selon la firme Enviro Mobile, de St-David. Cidessus, la chimiste Annie Boily examine un récipient d'huile contenant des BPC.

Page A-4

Mgr Lavoie se noie dans le fleuve

♦ Mgr Raymond Lavoie, ancien curé de la paroisse Saint-Roch, «tablette» par les autorités du diocèse de Québec depuis de nombreuses années à cause de ses engagements sociaux, a été victime avant-hier de sa témérité de pseudo-marin. En compagnie d'un adolescent de 14 ans, il a effectué un voyage de plaisance de Saint-Laurent de l'île d'Orléans à l'île aux Grues, dans une embarcation de 16 pieds, la «Miriam». La chaloupe a coulé, pour des raisons inconnues, et ses deux occupants sont morts noyés.

par Michel TRUCHON

La Garde côtière a constaté que l'adolescent qui accompagnait Mgr Lavoie, Jean-François Goulet,

de Sainte-Famille de l'île d'Orléans, portait une veste de sauvetage. Le «curé» Lavoie, lui, n'avait aucun gilet de sécurité quand il a été retrouvé hier.

Les autopsies pratiquées par les docteurs Richard Authier et Georges Miller, du laboratoire de médecine légale de Québec, a permis de conclure que Mgr Lavoie et son jeune compagnon avaient tous deux succombé à l'asphyxie par noyade et non à l'hypothermie (baisse de température du corps entraînée par la froideur de l'eau) comme on semblait d'abord le croire.

De plus, les constatations des pathologistes laissent entrevoir un drame pathétique: le jeune Goulet, qui portait le gilet de sauvetage,

Lire A-2, LAVOIE



L'une des dernières batailles du célèbre monseigneur: l'exploitation du sexe dans le quartier St-Roch au début de l'année.

Autres informations en page 3

Deux tragédies aériennes: 20 morts

♦ (AFP, AP) - Deux accidents d'avion ont fait 20 morts et plus de 50 blessés hier. L'un des accidents est survenu près de Dallas, au Texas, alors que l'autre s'est produit à Hong Kong.

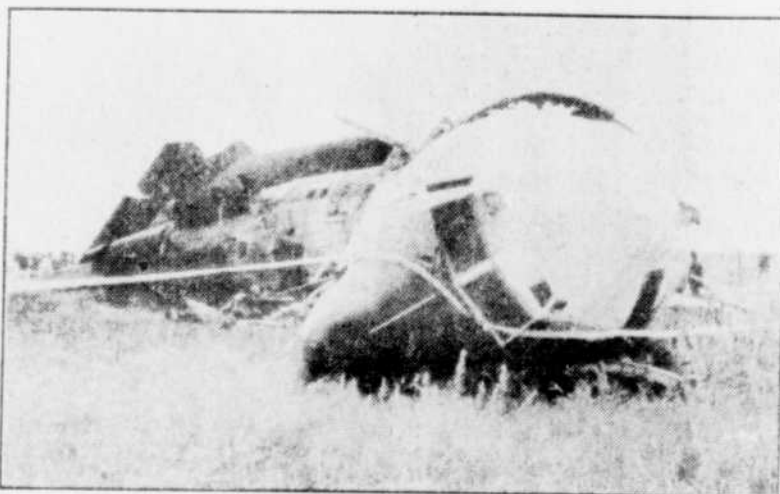
Treize personnes, dont un enfant, ont été tuées mais plus de 90 autres ont miraculeusement échappé à la mort quand un Boeing 727 de Delta Airlines s'est écrasé hier matin au décollage de l'aéroport Dallas-Fort Worth.

Quelques heures plus tôt à Hong Kong, un Trident des lignes chinoises CAAC avait heurté la piste au moment de l'atterrissage et était tombé en mer. L'accident avait fait sept morts et 25 blessés.

Le vol Delta 1141 effectuait la liaison Jackson (Mississippi)-Salt Lake City (Utah), avec escale à Dallas.

A son bord, il y avait 104 personnes, 97 passagers et sept membres d'équipage, selon les listes de Delta Airlines.

Selon une reconstitution partielle des circonstances de la catastrophe, dont les causes ne sont pas encore connues, l'avion est retombé au moment du décollage: l'aile gauche a d'abord heurté le sol, puis il s'est brisé en deux à la suite d'une explosion, avant de prendre feu.



Tel un oiseau blessé, le Boeing 727 de Delta repose près de l'aéroport Dallas-Fort Worth. Il y eut 13 victimes.

«Nous ne nous étions pas élevés à plus de 15 mètres dans l'air. Nous avons dérapé et le moteur a explosé», a raconté un survivant, M. Jim Hammack.

Indemnes

Selon le dernier bilan des victimes fourni par Delta, 60 passagers environ ont échappé indemnes ou presque et en état de poursuivre leur voyage. Trente-quatre autres passagers et membres d'équipage ont été blessés.

Plusieurs enfants en bas âge n'avaient pas été enregistrés com-

me passagers, ce qui explique la disparité entre le nombre des victimes et des survivants et celui des passagers et membres d'équipage.

Les pompiers et les équipes de secours ont pu arriver très rapidement sur les lieux de la catastrophe, dégageant plusieurs survivants, dont les trois pilotes.

Les enquêteurs arrivés sur les lieux n'ont pas encore d'explication à l'accident qui s'est produit par un temps radieux, selon un porte-parole du Bureau de sécurité

des transports (NTSB) à Washington, M. Michael Benson.

L'avion, construit en 1973, avait eu des problèmes de maintenance «très mineurs» durant les cinq dernières années, a précisé l'administration fédérale de l'aviation.

A Hong Kong

D'autre part, sept personnes ont été tuées et au moins 15 autres blessées au cours de l'accident d'un Trident de la compagnie chinoise CAAC qui s'est écrasé hier dans le port de Hong Kong, avec 89 personnes à bord, selon le dernier bilan publié par le gouvernement.

La carcasse de l'avion a été retirée de l'eau hier soir par une grue flottante.

La catastrophe a eu lieu au moment de l'atterrissage de l'avion sur l'aéroport international de Kai Tak, sous une pluie torrentielle.

Un porte-parole du gouvernement a indiqué que six des sept personnes tuées étaient des membres d'équipage de l'appareil, qui étaient 11 au total. Le septième est un passager de Hong Kong qui est mort de ses blessures à l'hôpital.

Selon des responsables de l'aviation civile à Hong Kong, le Trident, de fabrication britannique,

Lire A-2, TRAGÉDIES

L'affaire Coffin

Briand déjà relâché

♦ Conrad Briand, ce Gaspésien de 59 ans qui a relancé la célèbre affaire Coffin en se livrant à la police de Toronto mardi matin, a finalement été relâché hier par les autorités. Ce père de deux enfants, établi dans la ville-reine depuis la fin des années 50, prétendait être l'auteur de deux des trois meurtres pour lesquels le prospecteur Wilbert Coffin fut pendu le 10 février 1956 à la prison de Bordeaux.

par Isabelle JINCHEREAU

Coffin, qui avait 40 ans à l'époque, a jusqu'à la dernière seconde, protesté de son innocence. Selon l'agent Scott McMurdo, de la police de la communauté urbaine de Toronto, Briand a été libéré après avoir été interrogé de longues heures par deux détectives de la Sûreté du Québec spécialement dépêchés.

Dans son témoignage d'abord livré par téléphone, M. Briand se disait responsable de la mort de deux des trois chasseurs américains, dont les restes avaient été retrouvés dans la forêt de Murray Brook, au nord de Gaspé, le 10 juillet 1953. Eugene Lindsey, 47 ans, son fils Richard, 17 ans, et un ami, Albert Claar, 20 ans, étaient venus de Holidaysburg, en Pennsylvanie, pour chasser

Lire A-2, RELÂCHÉ

GARANTIE 5 ANS
Pièces et main-d'œuvre

Quasar
Micro-ondes
700 watts
Le plus complet
sur le marché

SPÉCIAL TANGUAY
399⁹⁵\$
COURS DE CUISSON GRATUIT

AMEUBLEMENTS TANGUAY
L'entreprise de l'année

LÉVIS Place Tanguay
BEAUPORT 535, boul. Ste-Anne
CARREFOUR LES SAULES 5150, boul. de l'Ornière
SERVICE 872-2242

SUITE de la première page

BPC...

Ce plan prévoit également que le ministère pourra réaliser lui-même les travaux nécessaires si le propriétaire d'un entrepôt «tarde indument» à se conformer aux normes. Les frais encourus seront alors réclamés au propriétaire récalcitrant.

D'autre part les effectifs de l'escouade d'enquêteurs environnementaux, qui est encore embryonnaire, seront portés à 40 personnes. Le ministère embauchera de plus de nouveaux experts et fera aussi l'acquisition d'équipements de laboratoire. M. Lincoln précise qu'on achètera notamment des appareils permettant de mesurer la présence de dioxines et de furanes.

Solutions envisagées

Pour résoudre le problème de l'entreposage des BPC, le ministre aura désormais le pouvoir de désigner un endroit dans chaque région afin de regrouper les déchets qu'on y retrouve. «On va forcer les gens à bouger ces BPC là et à faire leurs propres entrepôts. Et s'il n'y en a pas, le ministère aura à les bâtir», a expliqué M. Lincoln.

Pour détruire les BPC, le ministre compte toujours sur le projet d'usine à Senneterre, en Abitibi. Si les démarches légales entreprises par des citoyens à la construction de cet incinérateur en empêchent l'édification, il faudra trouver d'autres solutions.

«On est en train de regarder d'autres alternatives, par exemple des territoires non-organisés. Je vais en discuter avec le gouvernement fédéral. On avait déjà, au gouvernement du Québec, déposé une proposition de centres régionaux: un pour le centre du Canada, un pour l'est et un pour l'ouest. Avec la collaboration du gouvernement fédéral, ça pourrait se faire sur un territoire fédéral peut-être.»

Le ministre souhaite d'ailleurs que ce dossier puisse être réglé par la coopération des deux gouvernements mais il refuse tout à fait d'envisager une invasion d'Ottawa dans ce champ de compétence provinciale.

M. Lincoln assure également qu'on pourra respecter le délai de cinq ans que Québec se fixe pour détruire les BPC. Le ministre évoque par exemple l'hypothèse qu'une usine mobile soit achetée aux États-Unis et transportée dans un territoire non-organisé du nord du Québec si cette solution devait être la meilleure.

Il reconnaît cependant qu'un projet de ce genre pose d'autres difficultés comme l'approvisionnement en eau et en électricité de l'usine et le recrutement de travailleurs pour la faire fonctionner. ●

LAVOIE...

montre des signes évidents d'abrasion à l'épaule droite, ce qui laisse croire qu'il a nagé pendant un long moment avec ce seul bras, traînant son compagnon qui sans doute s'accrochait à lui.

La dernière fois que Mgr Lavoie et Jean-François Goulet ont été vus vivants a été vers 16 h lundi, alors qu'ils quittaient le quai de l'île aux Grues, en direction de Saint-Laurent. C'est en fin de soirée que les parents de l'adolescent, inquiets, ont alerté la Garde côtière. Des recherches ont été immédiatement entreprises, mais n'ont rien donné.

Hier matin, vers 6 h 45, les gendarmes de Tracy de la Garde côtière repéraient le corps du jeune Goulet en face de Montmagny, au centre du chenal. Moins de deux heures plus tard, l'aéronef Waban Aki retrouvait Mgr Lavoie dont le corps flottait entre deux eaux, près de l'île Sainte-Marguerite, à l'ouest de l'île aux Grues. La chaloupe, elle, a été retrouvée à environ quatre kilomètres au sud de cette île, un peu plus tard.

L'embarcation était pleine d'eau et on l'a remorquée jusqu'au quai de Saint-Laurent. M. Antonio Dumas, responsables de la marina à cet endroit, a précisé hier que Mgr Raymond Lavoie était membre depuis le printemps et que mardi, il en était à sa deuxième sortie.

«C'est lui-même qui a apporté sa chaloupe de 16 pieds qu'il avait achetée dans le coin de Montmagny et il a toujours eu du trouble avec. La première fois, il voulait aller à New York avec deux adolescents mais il avait accroché les hauts fonds à Sainte-Pétronille et avait brisé l'essieu de l'hélice, devant revenir avec son moteur électrique.»

Selon M. Dumas, Mgr Lavoie était quelqu'un de spécial, considéré comme le «spectacle» de la marina. «Quand on lui demandait s'il avait ses cartes, il nous répondait que non, qu'il avait assez de son pif.»

La «Miriam» de Mgr Lavoie, une chaloupe de 16 pieds équipée d'un moteur hors bord de 50 forces et d'un moteur électrique, était pour le moins particulière. Selon M. Dumas, c'était la seule embarcation qui avait des roues de chaque côté de la quille, pour permettre à son propriétaire de la hisser sur la rive. «Il disait que c'était son invention, comme la voile chinoise, un mat qui se repliait et dont la toile pouvait servir de tente, qu'on n'a jamais vue...»

De dire le responsable de la marina de Saint-Laurent, Mgr Lavoie était peut-être un grand connaisseur, mais pas un expert. D'ailleurs, les autres propriétaires de bateau avouent qu'ils n'auraient jamais osé s'aventurer sur le fleuve sur la «Miriam», avec le surplus de poids que représentaient les moteurs et les réservoirs. Dans la quille, on a retrouvé deux autres vestes de sauvetage qui n'ont pas servi.

Raymond Lavoie était connu pour son excentricité chez les plaisanciers de Saint-Laurent. Il y a une vingtaine d'années, il s'était échoué près de Saint-Jean, dans une chaloupe de fibre de verre, à peu près équipée comme la «Miriam»... accompagné cette fois encore de deux adolescents.

Les gens de l'île sont enclins à supposer que Mgr Lavoie se faisait accompagner d'adolescents pour leur inculquer une sorte de discipline. «Son but était d'élever les jeunes à sa manière», affirment ceux qui l'ont côtoyé.

Mais, dit un autre marin de l'île, Raymond Lavoie ne connaissait rien aux bateaux, ça n'était pas un navigateur. «Pauvre monseigneur! Il est bien tranquille, mais il ne nuira plus à personne», a lancé un citoyen de Saint-Laurent.

Les funérailles de Mgr Raymond Lavoie auront lieu, demain, vendredi à 14 h 00, en l'église Saint-Roch, parmi les démunis de Québec. Elles seront présidées par l'archevêque de Québec, le cardinal Louis-Albert Vachon. Son corps sera en chapelle ardente dans l'église, à compter de midi, selon les volontés mêmes du défunt.

C'est à la Coopérative funéraire du Pied de la Falaise, qu'il a lui-même fondée, qu'a été confiée la direction des funérailles. L'inhumation se fera au cimetière Belmont où sont inhumés les parents et une des sœurs de Mgr Lavoie.

Le prélat a encore trois sœurs et un frère. Ce dernier est un moine bénédictin oeuvrant à la Martinique. ●

POSTES...

tan, a indiqué avoir présenté aux négociateurs syndicaux, au début de la journée, une version modifiée d'une offre déjà faite sur l'épineuse question de la demi-heure de diner.

Productivité

La compagnie avait accepté, il y a quelques jours, de réduire la semaine de travail à la condition que le syndicat, en retour, accepte certaines mesures pour améliorer la productivité.

La réponse des mécaniciens avait été qu'ils insistaient pour la demi-heure de collation immédiatement, avec négociations futures sur la productivité.

M. Dunstan a signalé que l'offre faite hier était modelée sur l'entente avec les facteurs au sujet de cette demi-heure quotidienne.

«J'ai prévenu les deux parties, a déclaré M. Kelly, qu'elles devaient prendre des décisions difficiles dès aujourd'hui. Elles l'ont fait et nous avons une entente de principe.»

Il n'était pas clair, hier, de ce qui se produirait si l'un des deux

accords de principe (avec les employés de bureau et avec les mécaniciens) était rejeté par les syndicats.

La grève a été déclenchée le 24 août dernier, mais la distribution du courrier a été maintenue comme auparavant. ●

TRAGÉDIES...

aurait touché la piste d'atterrissage avant de tomber dans le port où il s'est brisé en deux. La plupart des personnes tuées se sont trouvées coincées à l'avant de l'appareil, dont le nez s'est immergé.

L'accident du Trident de la CAAC, de fabrication britannique, qui venait de Guangzhou, au sud de la Chine, s'est produit à 09H30 locales.

L'accident s'est produit à la suite de pluies diluviennes rendant la visibilité pratiquement nulle.

Le Trident, un tri-moteur, date des années 60.

La piste unique de l'aéroport de Kai Tak est longue de 3,390 mètres. En bout de piste se trouve le port. Les avions qui atterrissent ou décollent survolent donc le port à très basse altitude, à quelques mètres seulement des constructions alentour. En période de pointe, des avions décollent ou atterrissent toutes les deux à trois minutes. ●

RELÂCHÉ...

l'ours.

Ce nouveau rebondissement dans une affaire qui avait soulevé bien des passions au Québec à cette époque a notamment amené deux autres policiers de Rimouski à se rendre dans le village natal du suspect, Douglastown, au cours des dernières heures, afin de rencontrer des membres de sa famille. Dans le passé, plusieurs hommes ont déjà déclaré avoir tué les trois touristes mais leurs histoires se sont toutes avérées fausses.

Selon les informations recueillies hier par le SOLEIL, l'histoire qu'aurait raconté Conrad Briand aux policiers ne tenait pas debout. «Nous avons, dans le rapport d'enquête du dossier reposant dans 12 caisses aux quartiers de la SQ à Québec, des faits non révélés

publiquement, mais que le meurtrier serait supposé de savoir. Or, s'il a connu Wilbert Coffin, Briand en a perdu des bouts dans son témoignage, non crédible selon les enquêteurs, qui ne le croient relié ni de près ni de loin à ce triple meurtre. Mais cette affaire a toujours laissé un doute dans la population et nous n'avons pris aucune chance. Nous sommes allés vérifier», a indiqué hier un policier. Toutefois, en le relâchant, les policiers ont demandé à Conrad Briand de rester à leurs dispositions, le temps de vérifier ces dires.

Il semble que ce ne soit pas la première fois que Conrad Briand relance le débat sur cette histoire. C'est du moins ce que des proches ont déclaré aux policiers venus jusqu'en Gaspésie. La crédibilité de ce nouveau témoin est également minée du fait que l'homme, reconnu comme un bon buveur vivant de prestations de bien-être social, était quelque peu éméché au moment de passer aux aveux. Certains médias ont également rapporté que le Gaspésien a fait de la prison en Ontario, pour des affaires de conduites avec facultés affaiblies, vols et méfaits.

Cousin de Conrad Briand, Gary Briand, un administrateur du cégep de Gaspé, a indiqué hier soir que le Gaspésien devait être en mal de publicité pour inventer pareil scénario. «Les gens de Douglastown n'ont pas revu cet homme depuis 35 ans. Dans sa jeunesse, «Con» était considéré comme un gars tranquille. Mais lorsqu'il buvait trop, il proclamait qu'il était impliqué dans l'affaire Coffin. Toute ce remue-ménage me choque», avoue le citoyen.

Pour sa part, le juge Paul Miquelon, qui a plaidé l'affaire Coffin pour la Couronne, a précisé qu'il n'était pas surpris du fait que Conrad Briand ait été relâché.

Mais les commentaires formulés par l'ex-coroner Lionel Rioux qui l'ont fait bondir.

«J'ai toujours été un de ceux qui ont prétendu que les coroners devaient être des hommes de loi et non des médecins, comme c'était la coutume. L'affaire n'est pas jeune, mais c'est encore une fois un exemple qu'ils pouvaient se tromper, ou tout au moins interpréter les faits de façon erronée.»

«Quand j'ai accepté le dossier, je n'avais pas pris connaissance de l'enquête du coroner. Cela ne servait à rien, car les témoignages entendus lors de cette enquête n'étaient pas admissibles en preuve.» ●

contemporaine



ENVELOPPANT COMME UNE CAPE...

LE MANTEAU COL DRAPÉ

sa forme est droite longueur genou, son ampleur douce grâce à l'emmanchure chauce-souris, son col ultra-souple, enveloppant, arrondi, comme un drapé tout autour du cou qui se prolongerait au devant. bouton-nage sous patte, drap pure laine, chamois au dos, marine, crème, taupe, vert. 6 à 12, à notre rayon manteaux contemporaine 250,00



VESTE LONGUE À BOUTONS-ÉCUSSON...

L'ENSEMBLE EN JERSEY DE LAINE

silhouette impeccable, allongée par la ligne droite, balancée par le plissé accordéon au bas de la jupe... ultra-souple le jersey de laine aux riches coloris de charbon, forêt, rouge, royal. boutons-écusson en métal argent, grandes poches carrées à fines surpiqures. à notre rayon tailleurs contemporaine 180,00

ici avec grand carré floral 40,00

la maison



simons

TROIS MAGASINS...

PLACE STE-FOY,

GALERIES DE LA CAPITALE,

VIEUX QUÉBEC

6/49

6-31-34-37-39-48

(complémentaire)

15

LA QUOTIDIENNE

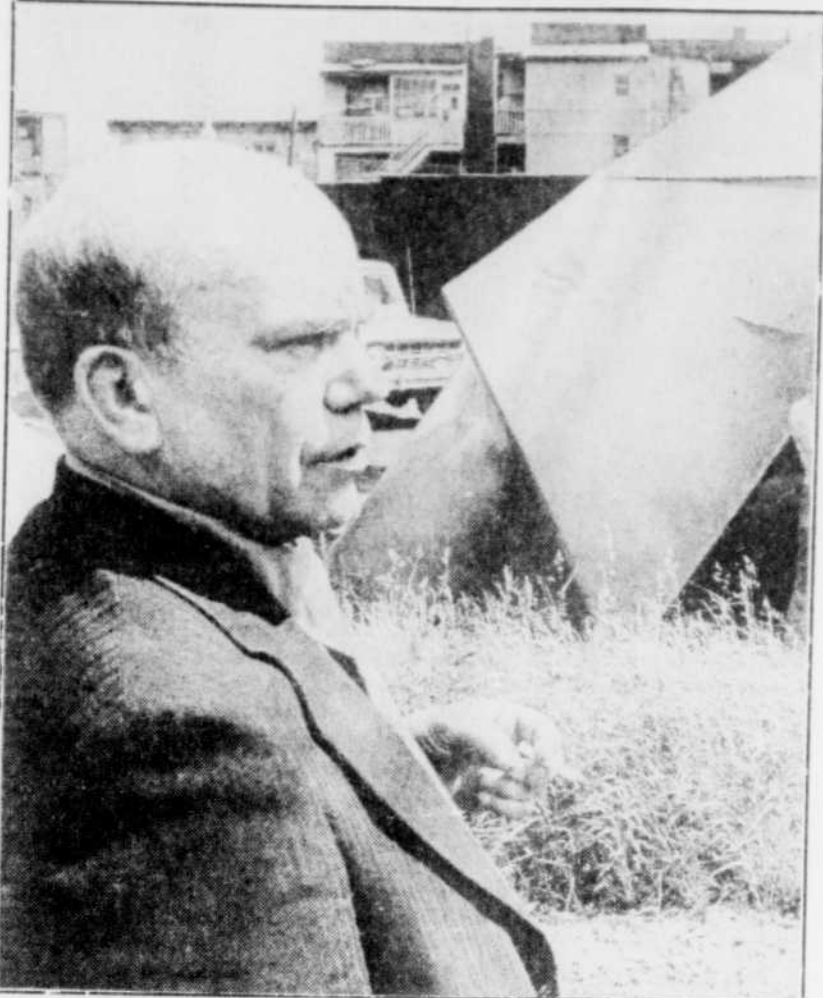
tirage du 31 août

7-2-7

6-2-1-5

La mort de Mgr Raymond Lavoie

L'adolescent ne voulait courir aucun risque



Dans les années 70, Mgr Lavoie avait provoqué le CP en installant sa tente sur la voie ferrée.

Un « prophète » qui dérangeait

Mgr Raymond Lavoie n'était pas un « révolutionnaire », mais un « prophète ». Il était « dérangeant », mais il s'est beaucoup dérangé pour les autres !

par Benoît ROUTHIER

Ce sont les nuances qu'a bien voulu faire, hier, au SOLEIL, le curé de Saint-Grégoire de Montmorency qui a partagé, depuis trois ans, le presbytère de sa paroisse avec le prêtre qui est décédé accidentellement, mardi.

Mgr Lavoie était à la retraite et pensionné. Mais s'il était un prêtre retraité, ce n'était pas un inactif. Il était vicaire dominical à Sainte-Famille et à Saint-François, à l'île d'Orléans.

Celui dont les oeuvres ont fait beaucoup de bruit dans la région de Québec, prêchait encore des retraites à l'occasion.

Il est resté actif jusqu'à la fin même si, au cours de la dernière année, une bronchite le faisait souffrir considérablement.

Très spirituel

Le curé de Saint-Grégoire de Montmorency, qui ne connaissait pas Mgr Lavoie intimement avant qu'il aille demeurer au presbytère,

garde de lui le souvenir d'un homme charmant, d'une « expérience extraordinaire » et « très, très, très spirituelle ». Il avait toujours une parole de l'Évangile pour appuyer son action, ses opinions, etc.

Notre interlocuteur tenait à nous faire partager sa conviction que Mgr Lavoie avait été très marqué par son père, un notaire de l'Islet que les gens avaient l'habitude d'appeler « le notaire des pauvres ».

Cette préoccupation constante du notaire d'aider les démunis, a fait que son fils aura aussi consacré sa vie aux petits.

Le grand rêve de Mgr Lavoie, de poursuivre le curé de Saint-Grégoire, était de regrouper les petits afin qu'ils puissent mieux se défendre. Et pour les aider, pour les défendre, il était prêt à aller au bout.

Aux personnes qui le prenaient pour un farfou et un original fatigant, le curé de Montmorency rétorque que Mgr Lavoie était un homme très intelligent et un prophète. Il a su faire réfléchir les gens, faire avancer les choses dans son milieu. Bien sûr qu'il a été « dérangeant », mais c'était toujours parce qu'il voulait défendre les petits. Et il s'est beaucoup dérangé pour eux. « Il ne pensait pas à lui. »

Il n'existait aucun lien entre Mgr Raymond Lavoie et le jeune Jean-François Goulet qui l'accompagnait sur la « Miriam » dans l'excursion à l'île aux Grues qui a tourné au tragique, avant-hier. Ça n'est que dimanche dernier, selon le père de l'adolescent, que le prêtre a demandé au jeune homme s'il était intéressé à aller avec lui en bateau, pour une visite dans l'île d'où il était originaire.

par Michel TRUCHON

« Jean-François, l'aîné de nos quatre enfants, était un bonhomme extraordinaire sur qui on misait beaucoup. Il avait déjà une certaine expérience de la navigation, ayant fait des randonnées en canot sur la Jacques-Cartier, et il avait accepté à la condition de partir une journée où il n'y avait pas de danger et pas de vent. C'était le cas mardi matin... », raconte M. Goulet.

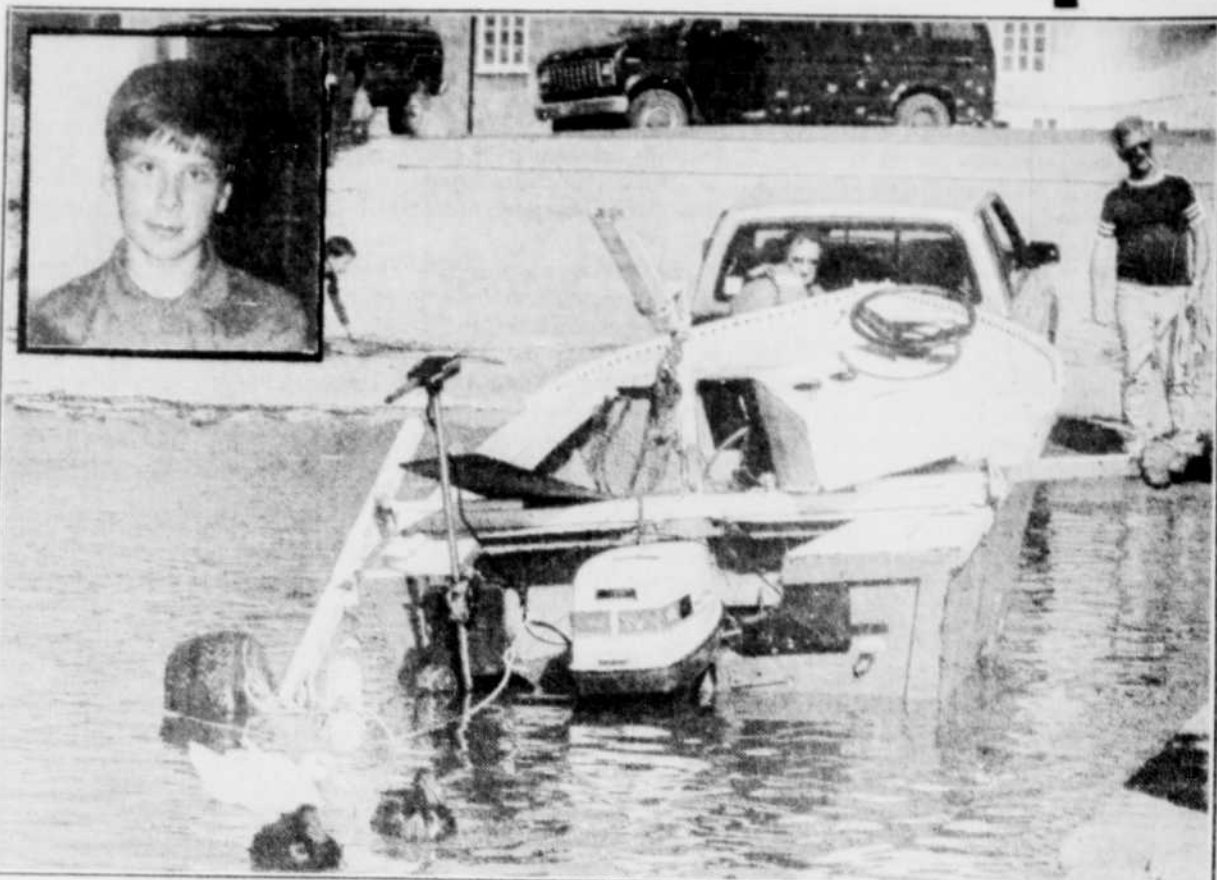
Selon lui, son fils, qui avait des notions de secourisme avancées, a sans doute essayé de sauver la vie de Mgr Lavoie, ce que les constatations des médecins semblent d'ailleurs confirmer.

M. Goulet tient à nier tous les ragots qui peuvent avoir été colportés en ce qui regarde les relations entre son fils et Mgr Lavoie. « Notre famille connaissait ce prêtre depuis le début de l'année, quand il a remplacé le curé de Sainte-Famille, M. Bertrand Fournier. Il est déjà venu manger chez nous, mais pas plus. Dimanche dernier, à l'occasion de la messe, Jean-François a béni la statue de Saint-Joachim. C'est après ça que Mgr Lavoie lui a demandé s'il était intéressé à faire un tour en bateau. Pour mon fils, cela était quelque chose de très intéressant, mais il a demandé que cela se fasse une journée où il n'y avait pas de risques. »

La famille Goulet était au courant du projet. Mgr Lavoie avait dit au père qu'il n'y avait pas de risque, qu'il était déjà allé à New York avec le bateau. M. Goulet ne se doutait pas qu'il s'agissait d'une chaloupe de 16 pieds et, rassuré, a donné son assentiment.

Quand les excursionnistes ont quitté Saint-Laurent, vers 10 h 45, avant-hier, le temps était au beau fixe et la mer calme. Les conditions étaient sensiblement les mêmes lors de leur départ de l'île aux Grues vers 16 h. Mais peu après, un vent de l'ouest s'est levé, s'opposant à la marée montante, ce qui a provoqué des « clapotis », des vagues pouvant aller au-delà d'un mètre. On suppose que la chaloupe a embarqué un paquet d'eau et a coulé.

« Mgr Lavoie était un homme qui souffrait d'emphysème avancé et c'est pourquoi il voulait être accompagné à chacune de ses sorties en bateau », a expliqué M. Goulet ajoutant que son fils avait pris des informations sur le maniement d'une embarcation.



L'embarcation où avaient pris place Mgr Lavoie et le jeune Jean-François Goulet (en médaillon) a été remorquée, hier, au quai de Saint-Laurent, île d'Orléans.

Des faits d'armes truculents... et souvent controversés!

♦ (PC) — Ordonné en 1940, Raymond Lavoie fut d'abord vicaire dans deux paroisses de la région de Québec, dont celle de la basilique de Québec.

Il fut membre du Collège pontifical à Rome en 1959 et désigné aumônier du Séminaire de Québec et de l'université Laval au cours de la même année.

En 1963, il devint prêtre domestique, ce qui lui donna le titre de monseigneur, puis en 1965, il fut nommé curé de la paroisse de Saint-Roch, un quartier défavorisé de la Basse-Ville de Québec.

Il y exerça son ministère pendant 10 ans et c'est à cette époque qu'il entreprit des actions d'éclat pour aider et défendre les droits de ses paroissiens. Il mit entre autres sur pied un comité de citoyens et une coopérative polyvalente.

Un de ses faits d'armes a été d'avoir provoqué le Canadien Pacifique pour obtenir l'enlèvement des voies ferrées dans sa paroisse. Les discussions demeurent stériles avec les dirigeants du CP, l'audacieux prêtre conçut la stratégie de placer des sacs à ordures sur la voie ferrée pour faire stopper les trains. Il poussa même l'audace à planter sa tente sur la voie ferrée pour attirer davantage l'attention des médias.

Ses déclarations fracassantes, ses engagements sociaux et ses initiatives parfois farfelues lui valurent de nombreuses réprimandes des

autorités, y compris de ses supérieurs ecclésiastiques.

Il quitta ainsi la paroisse de Saint-Roch pour devenir aumônier auprès des détenus de la prison de Québec d'où il fut congédié trois ans plus tard pour ses interventions dans « l'affaire Richard Charest », ce jeune homme de 18 ans qui fut trouvé pendu dans une cellule de la centrale de police de Québec.

En 1980, il fut nommé vicaire dans une paroisse de Beauport et deux ans plus tard, il fut expulsé du presbytère puis de l'archevêché de Québec où il avait dû trouver refuge.

En 1983, il travailla à la formation d'un parti politique réformiste, après avoir tenté de se faire élire à la mairie de Québec et au Parle-

ment canadien.

D'autres gestes ont contribué à tourner au passif le bilan de ce truculent prêtre. Qu'on pense à son projet de rendre visite aux membres du KGB, en URSS, à ses randonnées au volant d'un camion-citerne ou d'un autobus scolaire et autres fantaisies du genre qu'il réalisait pour capter l'attention des médias.

Son dernier combat a été de s'opposer à l'ouverture d'un salon érotique dans son ancien fief de Saint-Roch, le salon Joli-Corps. À la tête d'une poignée de manifestants, le curé Lavoie avait imploré « le Bon Dieu de faire descendre le feu du ciel sur la cabane », en allumant une bombe fumigène de sa fabrication.

C'était un prêtre zélé et combatif, dit l'archevêché

Mgr Raymond Lavoie était un homme très engagé auprès des pauvres, qui a vécu lui-même pauvrement et dont le grand objectif pastoral a toujours été de défendre les pauvres et les démunis.

Voilà le message officiel de l'archevêché de Québec, à l'occasion de la mort de Mgr Raymond Lavoie.

Le message qui rappelle que le prêtre a toujours beaucoup aimé la navigation de plaisance sur le fleuve, poursuit en disant qu'il était un

« prêtre zélé, ardent et combatif ». « S'il a usé de moyens qui parfois pouvaient prêter à discussion, on ne pouvait jamais mettre en doute sa sincérité, son dévouement et son sens apostolique », de poursuivre l'archevêché.

Bien sûr, l'archevêché de Québec, le cardinal Louis-Albert Vachon, tient à exprimer ses vifs regrets et sa sympathie aux personnes éprouvées par cette double tragédie.

Jean Marchand reçoit un dernier hommage

♦ Environ 600 personnes ont assisté, hier après-midi, à Québec, aux obsèques de l'ex-sénateur Jean Marchand. Hommes politiques, syndicalistes, proches et sympathisants s'étaient donné le mot pour offrir un dernier hommage à l'homme politique et à l'ex-syndicaliste décédé dimanche dernier dans sa résidence de Saint-Augustin.

par Gilles BOMIN

Des obsèques sobres, « comme l'avait voulu Jean Marchand » a précisé au SOLEIL son neveu Jean Sexton, mais qui n'en ont pas moins attiré quelques dizaines de curieux autour de la cathédrale.

Une large délégation de députés et sénateurs fédéraux — dont le chef libéral John Turner — ont abandonné les débats aux Communes une partie de l'après-midi pour se rendre à la basilique de Québec où avait lieu la cérémonie funèbre. Pour sa part, la direction de la CSN — dont Jean Marchand fut président avant de se lancer en politique fédérale — avait décidé de reporter jusqu'en fin d'après-midi l'ouverture de son bureau confédéral pour venir témoigner sa sympathie à la famille du



Les « trois colombes » étaient réunies pour la dernière fois, hier : Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier étaient présents aux obsèques de leur grand ami.

défunt, notamment sa fille unique Marie-Eve et ses deux enfants.

Le Parti conservateur avait délégué les sénateurs Jacques Flynn et Martial Asselin de même que le ministre Pierre Blais pour le représenter. Le premier ministre Robert Bourassa, retenu à Montréal, avait chargé la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, et M. Gérard Lévesque de lui rendre un dernier hommage.

Un démocrate épris de justice

Ses deux collègues de route à Ottawa, Gérard Pelletier et Pierre Elliot Trudeau, — qu'on avait surnommés les « trois colombes » lors de leur entrée simultanée en politique au milieu des années 1960 — étaient également présents à la Basilique de Québec. L'ex-premier ministre canadien, rentré d'urgence d'une excursion outre-mer, a déploré la perte d'un ami et « d'un grand cœur qui ne battait que pour la justice ».

Ce dernier a rappelé que c'était Jean Marchand qui l'avait fait entrer en politique fédérale. Il aurait pu être lui-même premier ministre « s'il n'avait pas été si modeste », a-t-il conclu au milieu

d'une foule de gens qui se pressaient pour le voir et lui parler à sa sortie de la basilique. Pour Gérard Pelletier, qui s'est chargé de la lecture de l'épître, l'ex-syndicaliste et politicien était « comme un frère ».

Le cardinal Louis-Albert Vachon, qui assistait à la cérémonie officieusement par l'abbé Gérard Dion, a lui aussi loué la force de caractère de Jean Marchand et sa « soif de la justice ». Le leader conservateur au Sénat, M. Arthur Tremblay, a lu un court poème sur l'espérance de Charles Peguy, un auteur que Jean Marchand appréciait particulièrement. Dans son homélie, l'abbé Dion a rappelé que « Jean n'était pas un bon dieu » mais qu'il avait la foi comme en témoigne la découverte, par l'un de ses proches, d'une bible ouverte sur sa table de travail dans sa résidence de Saint-Augustin.

Conformément à ses volontés, la dépouille mortelle de M. Marchand n'a pas été exposée et a été incinérée.

Un service commémoratif à sa mémoire sera célébré, ce matin, à la cathédrale Notre-Dame d'Ottawa.

LES SACS VOYAGENT À DEUX 40\$

TOUT

Pour toutes les femmes qui sont en vous!

VOIR. P. 7

ACCIDENT ÉCOLOGIQUE À SAINT-BASILE-LE-GRAND

L'élimination d'un seul baril de BPC revient à environ \$3,000

♦ La destruction des BPC exige des sommes considérables. L'élimination d'un seul baril de 45 gallons de BPC — en incluant tous les frais de «sécurisation», de transport et d'incinération en Angleterre — coûte autour de \$3,000 à son propriétaire québécois.

par Pierre PELCHAT

C'est l'estimation qu'a présenté, hier, au SOLEIL, un expert dans la gestion et l'élimination de produits dangereux, M. Daniel Cozak. Ce dernier est également président de la compagnie Enviro mobile, une filiale de Sani Mobile de Saint-David, qui se spécialise dans ce genre de travaux.

La facture peut varier selon la quantité de biphényles polychlorés

ou d'huiles contaminées et du niveau de difficultés à retirer les BPC. On évalue à environ \$50,000 le coût total pour éliminer un transformateur commercial de huit pieds et son contenu de BPC.

Le simple entreposage sécuritaire de BPC est toutefois moins dispendieux. Aucun règlement n'oblige un propriétaire de BPC à procéder à leur élimination. Si bien que plusieurs ont préféré attendre qu'un incinérateur soit installé un jour au Québec avec les risques que représente l'entreposage dans des conditions plus ou moins sécuritaires parfois comme à Saint-Basile-le-Grand. «La majorité de nos clients préfère l'envoyer en Angleterre», a indiqué M. Cozak.

La sécurisation des BPC est su-

jette à des normes précises du ministère québécois de l'Environnement. Lesquelles normes ne sont pas toujours respectées.

Après avoir obtenu l'autorisation du ministère, un chimiste d'Enviro mobile détermine le niveau de BPC dans les huiles contaminées. Si la concentration de BPC est supérieure à 50 parties par million, l'huile contaminée doit être emprisonnée dans des barils de 45 gallons à double paroi. Une citerne d'un plus grand volume ne peut être utilisée.

Par la suite, ces mêmes barils sont placés dans un caisson sécuritaire avec un bac de rétention pouvant contenir le volume de tous les barils (entre 25 et 32). Ces barils sont isolés les uns des autres par

des madriers et recouverts de vermiculite pour absorber les fuites. Tout ce qui a été en contact avec les huiles contaminées — gants, tuyaux, habits de protection — est aussi placé dans des barils.

Avant de fermer le conteneur et d'apposer des scellés, un inspecteur du ministère de l'Environnement vérifie si le tout est conforme aux normes.

Si le client opte pour l'incinération en Angleterre, des autorisations sont demandées pour le transport de ces matières dangereuses jusqu'au port de Montréal. Le trajet est déterminé à l'avance et toutes les municipalités où doit passer le convoi sont informées. Un «éclairateur» précède le convoi et une unité d'urgence suit en cas d'accident.

Dans le port, les scellés sont enlevés pour une deuxième vérification avant l'embarquement dans un navire spécialement affrété. D'autres scellés sont alors apposés si rien n'a changé. «On essaie d'arriver entre 5 et 8 heures le matin quand il y a moins de monde. Les camions contenant des BPC ont une priorité de passage à l'arrivée au port et une priorité pour l'embarquement», a affirmé M. Cozak.

Le propriétaire du navire doit aussi se conformer à d'autres mesures de sécurité.

Si le caisson de BPC est entreposé chez le client, bien des règles doivent être respectées. «Il ne doit pas y avoir un ruisseau ou des eaux de ruissellement proches», a entre autres mentionné M. Ghislain Vallée, d'Enviro mobile.

Enviro mobile préconise la solution finale dans le cas des BPC. Un simple changement d'huile dans un transformateur n'élimine pas complètement les BPC. À des degrés moindres, la nouvelle huile sera contaminée.

Pour éliminer tous les biphényles polychlorés, on recommande d'ouvrir le transformateur et de nettoyer toutes ses parties internes avec des solvants, ce qui a comme conséquence de rendre l'appareil inutilisable.



MM Ghislain Vallée et Daniel Cozak prennent connaissance des résultats d'analyse d'échantillons de BPC sur ordinateur.

L'Alberta acceptera l'huile de St-Basile... si le prix lui convient

♦ EDMONTON (PC) — L'Alberta acceptera ce qui reste de l'huile contaminée de Saint-Basile-le-Grand, seulement si le prix lui convient, a affirmé le ministre de l'Environnement de cette province.

M. Ken Kowalski a en effet déclaré qu'il permettrait que l'huile contaminée aux BPC qui n'a pas été brûlée lors du feu de Saint-Basile-le-Grand soit détruite «commerciallement» dans le tout nouvel incinérateur de Swan Hills.

La politique albertaine depuis 1985 est de ne pas accepter de BPC provenant des autres provinces canadiennes. Mais après le feu de Saint-Basile, M. Kowalski avait affirmé qu'il penserait à peut-être accepter les restants de BPC, pour des raisons humanitaires.

Mardi, M. Kowalski a révélé quelques détails de l'accord commercial que sa province signerait avec le Québec si celui-ci lui demande de l'aide. Il a d'ailleurs confié qu'il lui ferait payer entre \$4,000 et \$6,000 la tonne d'huile à détruire.

On estime qu'il reste environ 70,000 litres d'huile contaminée aux BPC dont il faut se débarrasser sur le site de l'entrepôt de Saint-Basile.

Le ministre a affirmé que le prix de base couvrirait seulement les frais de transport à l'usine de Swan Hills, à partir de la frontière albertaine.

Swan Hills est situé à environ 218 kilomètres au nord-ouest d'Edmonton et c'est dans ce village que se trouve le très neuf, seul et unique incinérateur à BPC du Canada. Si neuf, qu'il ne recevra pas son permis d'exploitation pour brûler des déchets très toxiques avant octobre.

Le transport des barils d'huile contaminée à partir du Québec augmenterait probablement le prix de traitement par baril à «\$6,000 et plus» par tonne, a ajouté M. Kowalski.

Le président de l'UPA parle de psychose

La catastrophe coûte des millions aux agriculteurs

♦ La catastrophe de Saint-Basile-le-Grand coûte des millions de dollars aux agriculteurs et la psychose frappe les revenus de producteurs demeurant à des dizaines de kilomètres des lieux contaminés par les BPC.

par Michel CORBEIL

C'est ce qu'a révélé, hier, le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Jacques Proulx, lors d'une conférence de presse, à Longueuil, près de Montréal.

«C'est une phobie. Des producteurs situés à plus de 50 kilomètres de la zone contaminée aux BPC (biphényles polychlorés) voient leurs produits être refusés. Dès le lendemain de l'incendie, a donné comme exemple le président de l'UPA, Proviso refusait systématiquement d'acheter tout ce qui venait de la Rivière-Sud (de la région de Montréal).

Sans nuance!

«Je n'ai pas entendu parler d'agissements semblables de la part d'autres chaînes alimentaires. Mais je ne serais pas surpris que cela se produise.»

Même si certains membres de l'UPA voient là une pratique pour abaisser les prix versés aux agriculteurs, M. Proulx ne croit que les grossistes soient de mauvaise foi. «Le plus gros dommage est dû à la psychose découlant du désastre» qu'a constitué l'incendie.

M. Proulx a cité les cas de producteurs de maïs, de patates et d'herbes fines. À raison de «\$800, \$900 ou \$1,000 par jour par producteur, les pertes vont dépasser plusieurs millions de dollars. Et c'est sans compter le nombre de jours que ça durera.»

M. Proulx a réclamé du ministère de l'Agriculture des moyens

pour rassurer les consommateurs et les grossistes en alimentation et les amener à distinguer les produits et... les régions. Il a demandé que le gouvernement accélère le processus pour obtenir les résultats des tests en laboratoire.

À Québec, l'attachée de presse du ministre de l'Agriculture M. Michel Pagé a reconnu «qu'il s'est créé une sorte de confusion bien compréhensible. Mais il est bien difficile pour le ministre de s'immiscer dans les relations commerciales.»

Cependant, Mme Dominique Fortin a souligné que le sous-ministre a rassuré les grandes chaînes d'alimentation. Elle a aussi précisé que, pour l'instant, «tous les produits de cette région, qui comprennent Saint-Basile, Saint-Bruno, Sainte-Julie et Boucherville sont sous embargo». Le ministère s'attend à pouvoir dévoiler certains résultats des analyses demain.

AVIS IMPORTANT concernant votre

SERVICE POSTAL

Nous savons l'importance qu'a le service postal pour vous

S'il y a conflit du travail au moment où paraît cet avis, la Société canadienne des postes continuera la cueillette et la distribution du courrier.

Nous prions les usagers de la poste de continuer d'inscrire le code postal. C'est la meilleure garantie du traitement efficace du courrier.

Nous regrettons sincèrement les inconvénients que vous pouvez subir. Nous apprécions votre collaboration.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Vente de la rentrée!
PROFITEZ DE RABAIS JUSQU'À 1 000\$ Et jusqu'à **5 000\$** sur pianos à queue (sur le prix suggéré par le manufacturier).



KAWAI
Des pianos pour tous les talents...du pianiste en herbe au virtuose.

Nouveau modèle!

- Sonorité supérieure
- Touches en bois améliorées

PRIX D'INTRODUCTION 2 795\$ P260

MUSIQUE & BEAUDOIN 17, rue Desjardins, Lévis 833-2141

- Plan mise de côté
- Plan de location avec option d'achat
- Livraison gratuite partout au Québec
- Techniciens compétents à votre service
- Cours de piano et d'orgue
- Pianiste-conseiller à votre disposition

DU NEUF LE SIX!

SURVEILLEZ LE SOLEIL

McMillan souhaite discuter de normes nationales avec les provinces

♦ OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Environnement Tom McMillan espère rencontrer ses homologues provinciaux mercredi prochain à Toronto, dans la foulée de l'accident écologique de Saint-Basile-le-Grand, pour discuter de l'établissement de normes nationales en matière d'entreposage et de destruction de BPC.

M. McMillan a d'autre part admis aux Communes que la liste fédérale des lieux d'entreposage de ces déchets toxiques au Canada n'était pas à jour et qu'il ne serait vraisemblablement pas en mesure de la rendre publique avant sa rencontre avec les ministres provinciaux.

Il a indiqué avoir contacté, hier, le ministre de l'Environnement de l'Alberta, M. Edward Connerly, qui est aussi président du conseil fédéral-provincial des ministres de l'Environnement, afin qu'il convoque la réunion d'urgence. L'établissement d'une liste des lieux d'entreposage des BPC, qui sont en majorité sous juridiction provinciale, sera aussi à l'ordre du jour de ces discussions.

À l'extérieur de la Chambre, le chef néo-démocrate Ed Broadbent disait soupçonner le gouvernement de refuser de publier immédiatement une liste des lieux d'entreposage au Canada pour éviter tout embarras potentiel à ses députés, qui retournent aujourd'hui dans leur circonscription en raison de l'ajournement, pour deux semaines, des travaux de la Chambre.

Le ministre avait menacé la veille d'agir unilatéralement si le Québec ou tout autre province ne respectait pas certaines normes environnementales.

Modérant ses propos, M. McMillan préconisait, hier, la voie de la collaboration avec les provinces, plutôt que celle de l'affrontement. Il a indiqué que le gouvernement fédéral n'agirait pas unilatéralement avant d'avoir tenté d'en arriver avec chacune des provinces à un consensus sur le respect de certaines normes de protection de l'environnement.

Le ministre a réitéré en Chambre que la législation fédérale permettait à Ottawa d'évoquer une situation exceptionnelle pour intervenir, sous forme notamment d'ordre intermédiaire, auprès d'une province abritant un ou des entrepôts considérés comme dangereux — ce que réfute l'opposition libérale et néo-démocrate.

M. Broadbent a réaffirmé à l'extérieur de la Chambre que le gouvernement fédéral n'a à l'heure actuelle aucun pouvoir d'intervention en la matière. Aux Communes, il a accusé M. McMillan d'avoir « induit la Chambre en erreur » pour avoir prétendu, mardi, qu'Ottawa avait le pouvoir d'imposer des normes nationales aux provinces.

Seul à son avis un amendement à la nouvelle loi de protection de l'environnement, adoptée en juin dernier, pourrait autoriser Ottawa à imposer des normes nationales de destruction et d'entreposage des BPC. ♦

Clifford Lincoln admet que le gouvernement écoperait du blâme

♦ Le ministre Clifford Lincoln admet que le gouvernement écoperait automatiquement du blâme pour ce qui est survenu à Saint-Basile-le-Grand. Il reconnaît aussi que cet accident écologique lui aura par ailleurs facilité les choses pour obtenir des budgets supplémentaires et des décisions plus rapides au conseil des ministres.

par André FORGUES

Les citoyens doivent cependant comprendre que l'on ne peut tout faire en même temps et reconnaître que les mesures annoncées hier améliorent la situation, soutient le ministre.

À propos de l'entrepôt de Saint-Basile, M. Lincoln a expliqué que « nous pensions que nous

avions pris des précautions qui étaient, dans la perspective où nous le faisons, significatives et importantes et qui rendaient les choses relativement sécuritaires ».

On peut, rétrospectivement, dire qu'il aurait fallu prendre davantage de précautions comme de laisser un gardien sur place 24 heures par jour, reconnaît le ministre, « mais il n'y a pas de programme où on peut puiser pour mettre des gens dans tous les entrepôts qui ne sont pas sécuritaires au Québec ».

Dans le présent contexte, le ministre déclare qu'il va « laisser le commissaire aux incendies et l'inspecteur de la Sûreté du Québec dire s'ils nous blâment ou s'ils ne nous blâment pas. C'est facile de trouver un blâme. »

D'autre part, les experts doivent analyser en détail, aujourd'hui, les résultats des tests menés pour mesurer l'étendue des dommages causés par l'incendie de la semaine dernière. C'est au terme de ces analyses, ce soir ou demain, que les citoyens concernés et la population en général seront informés des conclusions des spécialistes.

Le ministre a par ailleurs confirmé qu'après s'être engagé à rentrer au Québec dans les 48 heures, le propriétaire de l'entrepôt incendié, M. Marc Lévy, a manqué à sa promesse et que les avocats de son ministère s'occupent de cet aspect du dossier. Tous les moyens seront pris pour que M. Lévy assume toutes les responsabilités qui lui incombent dans cette affaire, a répété M. Lincoln. ♦



Un employé municipal de Saint-Basile-le-Grand, Alain Chapleau, a été inculpé, hier, pour avoir présumément mis le feu à l'entrepôt de BPC.

Alain Chapleau passe aux aveux

♦ MONTREAL (PC) — Alain Chapleau, un analphabète de 27 ans et employé municipal de Saint-Basile-le-Grand, a été inculpé, hier après-midi, en vertu de l'article 389 du Code pénal pour avoir présumément mis le feu à l'entrepôt de BPC à l'origine de l'évacuation de plus de 3.500 personnes depuis une semaine.

L'accusé, qui comparait devant le juge Real Brunet, au palais de justice de Longueuil, a plaidé non coupable et choisi un procès devant jury. Le magistrat a refusé de le libérer sur-le-champ et a fixé au 7 septembre l'enquête pour une éventuelle remise en liberté sous caution.

Quelques minutes plus tôt, dans la même salle du palais de justice, Alain Chapleau a déclaré sous serment devant le commissaire aux incendies du Québec, Me Cyrille Delage, avoir reconnu la veille devant les policiers qu'il avait lui-même mis le feu à l'entrepôt à l'aide d'une fusée de signalisation routière, un « flare », a dit le chimiste de la SQ.

Le témoin n'a toutefois pas dit au commissaire qu'il avait mis le feu. Il s'est contenté de confirmer l'avoir dit aux policiers au moment de sa déposition. Cette déclaration, faite sous la protection de la loi, ne pourra lui être opposée lors de son procès aux assises.

Chapleau travaillait depuis mai dernier comme manoeuvre pour la municipalité de Saint-Basile où on venait de lui signifier son congé pour la semaine prochaine. Il a commencé par raconter au commissaire Delage qu'il avait entendu, le 23 août en soirée, une explosion provenant de l'entrepôt de BPC, située juste à côté du garage municipal où il travaillait. De plus en plus confus dans sa description de ses allées et venues le soir de l'incendie, Chapleau a réitéré avoir donné lui-

même l'alerte. Il a aussi affirmé qu'il n'était pas allé se promener à côté de l'entrepôt. Devant la confusion de son témoignage, on lui a demandé s'il était capable de lire et de corroborer ses déclarations de la veille aux policiers de la Sûreté du Québec, qui l'ont arrêté à 18h10 dans le village de Saint-Amable.

Analphabète, le témoin a été invité à se retirer momentanément avec son procureur. Prenant la relève à la barre, le policier Jean-Claude Sicard, de Saint-Basile, a raconté avoir vu Chapleau à proximité de l'entrepôt en feu avant l'arrivée des pompiers en train d'installer un boyau d'arrosage pas très loin de son camion. Chapleau devait même accorder une entrevue à Télé-Métropole en pleine nuit avec ses lunettes soleil sur le nez.

Un chimiste du Laboratoire de la police scientifique, M. Donald Coulombe, 41 ans, a de son côté expliqué avoir découvert, hier, une broche — décontaminée pour la circonstance — à quelques pouces de l'entrepôt incendié. Cette broche sert de pied aux fusées de signalisation. Le témoin a déclaré avoir trouvé des fusées du même modèle dans un camion abandonné à côté de l'entrepôt incendié.

M. Coulombe a affirmé qu'une ouverture de 30 sur 15 centimètres, probablement faite par la rouille dans le mur de tôle, se trouvait juste à côté du pied calcaire de fusée routière trouvée là. Derrière, à quelques pouces, des barils remplis de liquides impossibles à identifier. L'expert de la SQ a affirmé à M. Delage que la chaleur générée par une fusée routière était capable de mettre le feu à des produits chimiques comme des solvants ayant servi au nettoyage des BPC dans les transformateurs placés en entreposage par Hydro-Québec et autres compagnies. ♦

Économique — Confortable!
STYLE TRÈS MODE
gilets sport
 unisexe

Tout un prix
2495\$

aussi disponible orné d'un écusson (non illustré)

MODÈLE
 D'allure ample.
 Col en rond.
 Tricot tressé.

TISSUS
 100% acrylique.
 Facile d'entretien. Laver et sécher à la machine.

COULEURS
 Variées

GRANDEURS
 P-M-G-TG

La ou on vous en offre toujours plus

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

4080 BOUL. STE ANNE
 MONTMORENCY PRES DES CHUTES
 Québec

GALERIES DE LA CAPITALE
 (PRES DE LA BAIE 2^e ÉTAGE)

PLACE DES 4-BORGEAIS
 ANGLE DUPLESSIS ET
 QUATRE-BORGEAIS, STE FOY

CENTRE D'ACHATS CANADIENNE
 Québec

PLACE LAURIER
 MAIL SUD-OUEST 2^e NIVEAU PRES
 DE LA BAIE

PLACE FLEUR DE LYS
 PRES DE LAURA SECORD

DENON

ENFIN UN APPAREIL À LA HAUTEUR DE VOTRE VOITURE

Pour les gens **SÉLECTIFS**

DCR 5220

- Radio cassette d'auto
- Retour automatique
- Dolby
- Basses et aigues séparées
- Fader
- Prescan
- Loudness
- 24 mémoires
- Recherche automatique
- Borne RCA
- Radio antivol extractable

DCA 3120

- Amplificateur d'auto
- 30 watts
- Borne RCA
- Entrée variable

DCS 691

- Haut-parleurs d'auto
- 6 x 9 pouces
- Trois voies
- 100 watts
- Polypropylène

DCS 401

- Haut-parleurs d'auto
- 4 pouces
- Dual Cone
- 35 watts
- Polypropylène

Courant: \$899
PRIX SPÉCIAL
FIN DE SAISON:
\$699
 l'ensemble

FINANCEMENT SUR PLACE

Où l'excellence est à prix abordable

stéréoquad

QUÉBEC
 750, côte Franklin
687-0909

MONTMAGNY
 110, rue de la Gare
248-3036

CHARLESBOURG
 5265, 1^{re} Avenue
627-1210

Un flot de Panaméens veulent un statut de réfugié au Canada

♦ MONTREAL (PC) — Débordé par l'arrivée massive de Panaméens depuis deux semaines, le centre d'immigration de Dorval a connu, mardi, la journée la plus mouvementée de toute son histoire alors que 104 Panaméens, fraîchement atterrés, y ont réclamé le statut de réfugié.

On a en effet battu un record de tous les temps au bureau d'Immigration Canada à Dorval où, d'ordinaire, on accueille une moyenne de 50 à 60 réfugiés de toutes nationalités par mois.

« Personne n'a fait de crise cardiaque encore, mais depuis deux semaines notre personnel fait des 17 heures par jour. Si ça continue, il va falloir augmenter nos effectifs », a

lancé, hier, M. Alain Tassé, le directeur intérimaire du centre de Dorval.

De fait, une activité frénétique règne à Dorval depuis le début du mois d'août, le centre d'Immigration Canada ayant eu à composer avec l'arrivée soudaine de 788 ressortissants du Panama. Sans compter la cinquantaine de nouveaux arrivants qui étaient attendus hier soir.

Selon M. Tassé, l'affluence de Panaméens à Dorval s'accroît de semaine en semaine. La plupart des demandeurs d'asile arrivant à Dorval sont d'ordinaire des Nicaraguayens ou d'autres ressortissants d'Amérique centrale. Quant aux demandeurs d'asile panaméens, ils sont en majorité de jeunes familles

ou des hommes seuls, et arrivent munis de passeports authentiques sur des vols en provenance des États-Unis.

De façon moins marquée, l'aéroport international de Mirabel a reçu sa part du flot panaméen, avec 38 arrivées pour le mois d'août alors qu'en un an, on y accueille d'habitude quatre ou cinq demandeurs d'asile de cette nationalité. On y a aussi noté une forte arrivée de réfugiés du Nicaragua.

Même portrait à Toronto, où le centre d'Immigration Canada de l'aéroport Lester B. Pearson a reçu 190 Panaméens au mois d'août, dont la majorité ont mis pied à terre mardi dernier et le 23 juillet.

Aux Affaires extérieures à Otta-

wa, on disait savoir, hier, que le consulat canadien au Panama est littéralement débordé de demandes d'informations depuis plusieurs semaines, à tel point que le consul honoraire a requis la présence d'un agent de sécurité aux portes du consulat pour contrôler la circulation.

On était bien en mal par contre de savoir à quoi était dû cet intérêt soudain des Panaméens pour le Canada, tout en soupçonnant l'influence des agences de voyages locales.

« L'évidence nous suggère aussi que l'entrée en vigueur en novembre prochain de la loi C-55 et des nouvelles mesures pourraient être en partie responsables de cet afflux de demandes », a avancé de son côté M. Tassé.

Une législation sur l'avortement demeure toujours possible

♦ OTTAWA (PC) — Le gouvernement est encore susceptible de présenter un projet de loi sur l'avortement avant que la Cour suprême du Canada ne prononce un autre jugement sur la question, a déclaré, hier, le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn.

Un peu plus tôt cette semaine, le premier ministre Brian Mulroney avait pourtant semblé vouloir retarder toute nouvelle action gouverne-

mentale en ce domaine. Il a en effet déclaré à un animateur de Radio-Canada qu'à son avis, il serait préférable d'attendre le jugement de la Cour suprême dans la cause du militant anti-avortement Joe Borowski qui revendique les droits constitutionnels du fœtus.

Mais le ministre Hnatyshyn a indiqué aux journalistes que les propos du premier ministre étaient basés sur l'hypothèse que la plus

haute cour du pays prendra rapidement une décision après avoir entendu la cause Borowski en octobre.

Mais si le délai s'allonge, le cabinet devra alors envisager la possibilité d'aller de l'avant avec un projet de loi sans l'aide de règles préalablement établies par la Cour suprême.

« Je ne crois pas que le premier ministre ait exclu la possibilité de

mettre au point notre propre politique. Je pense que nous verrons d'abord ce qui se passera en octobre et si, oui ou non, une décision est rendue. Si tout indique qu'il faudra attendre cette décision durant un certain temps, ce sera un facteur de plus à prendre en considération.

« Mais nous ne ferons la porte à aucune possibilité. Et je ne crois pas non plus que le premier ministre avait l'intention de la fermer. »

Feu rouge au Sénat pour le projet de loi sur les garderies

♦ OTTAWA (PC) — Le projet de loi fédéral sur les services de garde a beau avoir emprunté la voie rapide aux Communes, il risque malgré tout de tomber sur un feu rouge au Sénat.

Deux députées de l'opposition, Mmes Lucie Pépin et Margaret Mitchell, se sont dit consternées, hier, par le fait que le comité des Communes qui étudie le projet de loi, forme en majorité de conservateurs, ne consacrerait que deux jours et demi, la semaine prochaine, aux audiences publiques.

Mais la sénatrice libérale Lorna Marsden a déclaré que le Sénat était en mesure de consacrer tout le temps nécessaire à débattre publiquement du projet de loi.

« Nous n'agissons pas par partisa-

nerie, a expliqué la sénatrice, hier, mais dans l'esprit de ce qui sera au plus grand avantage des enfants du Canada. »

Le projet de loi, qui fait partie d'un programme gouvernemental de services de garde de \$6,4 milliards, a été déposé aux Communes en juillet dernier, après plusieurs mois d'attente. Il prévoit un fonds fédéral de \$4 milliards pour aider les provinces à doubler le nombre de places en garderies et atteindre 400,000 places d'ici 1995.

Le programme comprend également des dégrèvements fiscaux de \$2,3 milliards accordés aux familles ayant de jeunes enfants.

Critiques

Le comité des Communes doit

commencer, aujourd'hui, son étude du projet de loi et tenir des audiences publiques la semaine prochaine, au moment où la Chambre des communes aura suspendu ses travaux jusqu'au 13 septembre.

Selon la députée néo-démocrate Margaret Mitchell, membre du comité, celui-ci veut avoir étudié tous les articles du projet de loi d'ici la fin de la semaine prochaine.

« C'est terrible », s'est exclamée la députée, en mentionnant qu'elle connaît au moins 43 organismes qui souhaitent être entendus par le comité.

La députée libérale Lucie Pépin est du même avis, craignant surtout que les regroupements régionaux de garderies ne puissent faire connaître leur opinion sur le projet de loi.

Les groupes de femmes et les groupes de pression en faveur des garderies jugent le projet de loi largement insuffisant tant en ce qui a trait au nombre de places créées, à l'aide financière accordée, qu'à l'absence de normes nationales de qualité. Le ministre de la Santé Jake Epp rétorque toutefois que ces normes relèvent de la juridiction provinciale et non d'Ottawa.

Le comité des sciences et de la technologie du Sénat, à majorité libérale, avait toutefois exprimé les mêmes réticences à l'égard de ce projet de loi dans un rapport publié au début de l'été.

Le projet de loi risque de mourir au feuillement s'il n'est pas approuvé par le Sénat avant le déclenchement de la campagne électorale, prévue pour cet automne.

SONDAGE GALLUP

Les Canadiens opposés à accorder une priorité aux immigrants illégaux

♦ Les résultats du sondage Gallup révèlent que 90 pour 100 des Canadiens sont opposés à accorder une préférence ou une priorité aux gens entrés au Canada illégalement avec l'espoir d'obtenir la légalisation de leur statut. Cette question d'actualité a fait l'objet de nombreux débats surtout depuis que le gouvernement a décidé de réviser les lois canadiennes de l'immigration.

En août 1987, environ 175 Sikhs arrivent illégalement en Nouvelle-Écosse, espérant par la suite obtenir un statut d'immigrant canadien. À cette époque, plusieurs députés s'inquièrent à propos de la politique d'immigration canadienne laquelle pourrait permettre à des gens de contourner la procédure normale.

Pour faire face à la situation, le premier ministre Mulroney convoqua les députés à la Chambre des communes pour voter, d'urgence, une législation destinée à renforcer la procédure utilisée pour l'admission des réfugiés. Cette nouvelle législation votée finalement en juillet 1988, rend plus difficile l'entrée de réfugiés au Canada.

La compilation des résultats du sondage Gallup indique que le public canadien appuie le gouvernement pour cette initiative. Une analyse par région démontre que nulle part au Canada l'on est d'accord pour que le gouvernement crée une procédure qui permettrait aux immigrants déjà entrés illégalement au pays de jouir d'un système prioritaire ou préférentiel. Au Québec, 16 pour 100 du public pense que les individus qui sont entrés au pays illégalement devraient obtenir un statut prioritaire ou préférentiel de la part du personnel de l'immigration. Cette proportion n'est que de 7 pour 100 en Colombie-Britannique.

Le public canadien est fermement opposé à reconnaître des droits aux immigrants illégaux. Soixante-dix-neuf pour 100 des Canadiens sont d'avis que les gens entrés au pays illégalement ne doivent pas profiter des privilèges conférés par la Charte des droits canadiens et la législation qui en découle, droits qui sont réservés aux Canadiens et aux immigrants reçus.

Dix pour 100 du public croit que l'on devrait leur accorder ces droits, tandis que 8 pour 100 pense que l'on devrait juger les cas selon les circonstances. Trois pour 100 n'ont pas d'opinion.

En août 1987, le sondage Gallup révèle que 81 pour 100 des Canadiens déclaraient qu'aucun droit ne devrait être accordé à ceux qui sont entrés illégalement au Canada.

Les résultats publiés aujourd'hui ont été compilés à la suite d'entrevues personnelles menées à domicile auprès de 1,040 adultes (18 ans et plus) entre le 3 et le 6 août dernier. La marge d'erreur d'un tel sondage est de 4 pour 100 ou moins, 19 fois sur 20.

Les questions posées étaient :

« Êtes-vous d'avis que les personnes qui entrent illégalement au Canada, espérant obtenir le statut d'immigrant légitime, devraient ou non se voir accorder la priorité par le personnel du ministère de l'Immigration du Canada ? »

RÉSULTATS CONCERNANT LA PRIORITÉ OU PRÉFÉRENCE

	Oui	Non	Sans opinion
National	10%	86%	4%
Selon les régions:			
Maritimes	14	82	4
Québec	16	78	6
Ontario	8	88	3
Prairies	8	88	3
Col.-Brit.	7	91	1

« Êtes-vous d'avis que les gens qui débarquent illégalement au Canada devraient ou ne devraient pas avoir, en vertu de la charte des droits et d'autres lois s'y rattachant, les privilèges qui sont accordés aux citoyens canadiens et aux immigrants légalement débarqués ? »

RÉSULTATS CONCERNANT LES DROITS DES IMMIGRANTS ILLÉGAUX

	Droits accordés	Droits refusés	Selon les circonstances	Sans opinion
National:				
— 1988	10%	79%	8%	3%
— 1987	9	81	7	3
Selon les régions:				
Maritimes	15	68	14	3
Québec	12	76	11	2
Ontario	12	80	6	3
Prairies	7	83	8	2
Col.-Brit.	5	85	8	2

N.B. Les pourcentages ayant été arrondis, le total ne sera pas nécessairement toujours 100.



Le ministre fédéral de la Justice, M. Ray Hnatyshyn

POMPE STE-FOY, LES SPÉCIALISTES EN POMPES DOMESTIQUES.

Vous cherchez une pompe pour la maison ou le chalet? Vous cherchez le meilleur achat possible en termes de qualité, choix et marques offertes? Ne cherchez plus. Après être passé chez Pompe Ste-Foy, vous pourriez pomper à peu près tout ce qui existe!



POMPE À JET

- Pour eau potable
- Aqueduc de campagne
- Puits de surface



POMPE D'ÉGOUT

- Pour sous-sol
- Lors de l'installation de toilettes
- Fosse septique
- Purin
- S'utilise à l'année longue



POMPE DE PUISARD

- Pour tout usage domestique, tel que vidange de: piscine, sous-sol, etc.



POMPE SUBMERSIBLE

- L'efficacité maximale lorsqu'il faut vidanger: puits artésien, puits de surface, etc.

POMPE STE-FOY
ÇA POMPE EN GRAND!

Pompe Ste-Foy
1844, boul. Hamel
Québec (Québec)
G1N 3Z2
681-7301

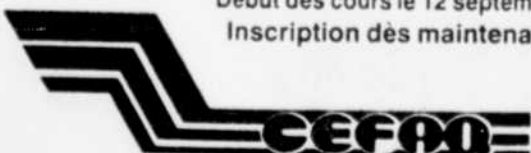
Prenez l'air du défi

UNE CARRIÈRE VOUS ATTEND

Vous aimez la liberté, les défis constants et l'aventure. Joignez-vous au monde aérien. N'hésitez plus, faites votre choix. Optez pour une carrière pleine de sensations.

Devenez pilote!

Début des cours le 12 septembre
Inscription dès maintenant



Édifice Avicentre — C.P. 6, Aéroport de Québec, Sainte-Foy, Qc G2E 3L9
871-0232

DU NEUF LE SIX!

SURVEILLEZ LE SOLEIL

Par un vote de 177 contre 64, aux Communes

Adoption du projet de loi sur le libre-échange

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur a aisément fait adopter, hier, par les Communes, son projet de loi sur le libre-échange et abattu l'un des derniers obstacles au déclenchement des élections générales.

par Guy TAILLEFER

« Le peuple canadien vient de parler », a déclaré le premier ministre Brian Mulroney à l'issue du vote qui s'est déroulé dans une atmosphère carnavalesque.

Entériné en troisième et dernière lecture par 177 voix contre 64, le projet de loi de mise en œuvre du traité canado-américain doit être soumis, dès aujourd'hui, à l'examen du Sénat à majorité libérale, qui a promis, à la demande du chef libéral John Turner, de bloquer l'entente tant que les élections n'auront pas eu lieu.

Une cinquantaine de personnes perchées dans les tribunes des visiteurs ont été expulsées des Communes après avoir entonné le O Canada en signe d'opposition au libre-échange.

Le vote, tenu dans le désordre et interrompu à plusieurs reprises par le président de la Chambre John Fraser, a donné lieu à une guerre de macarons et de drapeaux canadiens. Les trois partis se sont disputés pendant une heure et demie le monopole de l'esprit patriotique, allant même à un moment donné jusqu'à entonner en chœur l'hymne national, mais sans l'avoir prémédité.

« La fin du Canada »

« C'est la fin du Canada », a hurlé aux Communes la députée libérale Sheila Copps, tandis qu'un peu plus tard M. Mulroney déclarait que le pays venait de vivre un « moment historique ». Libéraux et néo-démocrates ont voté en bloc contre le projet de loi.

Le vote a été tenu au moment précis où un haut fonctionnaire fédéral, M. Bruce Rawson, du Fonds de développement de l'Ouest, déclarait à Ottawa que le traité de libre-échange, qui entre en vigueur le 1er janvier, imposait déjà des limites à l'aide au développement régional dans l'Ouest canadien.

Ottawa, a dit M. Rawson, examine déjà les projets de développement régional afin qu'ils n'entrent pas en conflit avec le traité canado-américain.

Furieux, M. Turner et le chef néo-démocrate Ed Broadbent y voyaient, à l'issue du vote, la preuve que le libre-échange menace le tissu social et économique canadien. Ils ont réclamé le déclenchement d'élections générales sur-le-champ.

« Le gouvernement nous a menti effrontément », a déclaré M. Turner, tandis que M. Mulroney refusait de commenter les déclarations de M. Rawson.

Le vote final devait au départ être tenu, hier, en milieu d'après-midi, mais était à la dernière minute retardé de quelques heures pour permettre à certains parlementaires

fédéraux, dont M. Turner, d'assister à Québec aux funérailles du sénateur libéral Jean Marchand, décédé dimanche.

Appel au Sénat

À l'extérieur des Communes, M. Mulroney a lancé de nouveau son appel au Sénat afin qu'il fasse preuve « d'indépendance d'esprit » et se prononce sur le libre-échange « à tête reposée ».

Le leader adjoint des libéraux au Sénat, M. Royce Frith, a indiqué que le débat en deuxième lecture du projet de loi à la Chambre haute, commencera vraisemblablement mercredi. L'adoption du projet en première lecture, aujourd'hui, ne sera que routine, a-t-il indiqué.

Le débat, a affirmé le sénateur Frith, durera de deux à trois semaines, après quoi le projet C-130 sera soumis à l'examen d'un comité sénatorial qui pourrait décider de tenir des audiences publiques dans différentes villes du pays.

L'étude du projet de loi pourrait être confiée à un comité spécial. Il pourrait aussi être examiné par deux ou trois comités de façon simultanée, a indiqué M. Frith, puis qu'il s'agit d'un projet de loi qui amende plusieurs lois canadiennes.

Sans modifications

Le projet de loi C-130, déposé aux Communes, fin mai, aura franchi toutes les étapes du processus législatif à la Chambre sans subir de modifications fondamentales.

La centaine d'amendements proposés par les libéraux et les néo-démocrates au projet de loi ont tous été battus aux Communes, la semaine dernière, à l'exception de deux d'entre eux.

Au terme d'une campagne habilement orchestrée, les partis d'opposition parvenaient, en juillet, à convaincre le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, d'amender la législation afin d'interdire spécifiquement l'exportation d'eau vers les États-Unis.

M. Crosbie a, en outre, accepté de supprimer dans le projet C-130, une clause qui donnait préséance à l'entente de libre-échange sur toute autre loi canadienne jugée incompatible.

Ottawa et Washington ont ouvert leurs négociations sur le libre-échange en juin 1986. Près d'un an et demi plus tard - le 3 octobre 1987 -, les deux pays concluaient une entente de la onzième heure et accouchaient d'un document de plus de 1,000 pages.

En marge des discussions bila-



Le premier ministre Brian Mulroney (au premier plan, photo de gauche) et le chef libéral John Turner (assis) ont tous deux été chaudement applaudis par les membres de leur formation politique, hier, aux Communes : le premier après avoir voté pour le projet de loi sur le libre-échange et le second après s'être prononcé contre le projet de loi C-130.

terales s'amorçaient au pays un débat interne qui divise, aujourd'hui encore, l'électorat canadien en deux clans quasi égaux. M. Mulroney bénéficie cependant de l'appui de la grande majorité des premiers ministres provinciaux à son initiative de libre-échange.

TOUT

SPÉCIALEMENT COUPÉ POUR

TAILLE D E M I

J'ADORE LES IMPRIMÉS...
L'IDÉAL, LE VOICI!
Un coordonné, façon actuelle. La jupe et son foulard ultra-souple, imprimés de rouge, blanc et gris sur fond noir, son gilet uni fronce à la manche, noir
14 1/2 à 24 1/2

149.

Norman



PLACE LAURIER PLACE FLEUR DE LYS GALERIES CHAGNON MAIL CENTRE-VILLE COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 529-0911

MONT STE-ANNE

Grand chalet, vue panoramique exceptionnelle, terrain 100'x207', 4 chambres, 2 salles de bains, 2 foyers, entièrement meublé et équipé.

114 000\$

1-826-2562

NOS PRODUITS DE CHARCUTERIE ET DE JAMBONS SONT TOUS PRÉPARÉS PAR NOUS

RÔTI de PORC

CENTRE DU FILET 3,84\$/lb

CHOPS de PORC

DÉOSSÉES 4,79\$/lb

LARD SALÉ

ENTRELARDÉ 2,66\$/lb

POINTE de SURLONGE

STEAK OU ROSBIF 6,07\$/lb

LA BOUCHERIE

W.E. BÉGIN INC.

500, ST-JEAN — 524-5271
520, DE LA SALLE EST ET 535, DE LA REINE
AVEC STATIONNEMENT — 529-1331

MONTRE LUI TA NOUVELLE

micHEL herbelin
PARIS



Acier et fini or
675\$

PENELOPE
PLACE SAINTE FOY

Le déménagement de fonctionnaires vers Montréal Côté invite les députés de la région à être plus vigilants

♦ C'est la dernière fois que les députés de la région de Québec se trouvent dans la situation de réagir », a déclaré, hier, le ministre des Transports et député de Charlesbourg, M. Marc-Yvan Côté, en commentant l'ensemble du dossier du nouveau ministère des Affaires internationales et du déménagement de fonctionnaires de Québec à Montréal, imposé par son titulaire, le ministre Paul Gobeil.

Textes de Vincent CLICHE

Il a dit avoir appris comme tout le monde dans les journaux, ce qui se passait à ce nouveau ministère.

Selon le ministre Côté, cet incident récent oblige les dirigeants politiques de la région à être non seulement plus vigilants, mais à se donner les outils pour être capables de mesurer le supposé effrite-

ment de la fonction publique de Québec au profit de Montréal depuis 1976.

Pour M. Côté, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), qui relève de son ministère, pourrait fort bien faire des analyses et des études à partir des statistiques pour évaluer le nombre de fonctionnaire qu'il y avait en 1976, leur statut et leurs lieux de travail.

Pour le ministre, en plus de tout ce qui est connu au grand jour, il y a peut-être des gestes qui ont été posés en douce depuis une dizaine d'années. Il a expliqué que des décisions d'ordre administratif et non politique, ont pu être prises en cachette en ayant pour effet d'affaiblir la position de la région de la capitale.

Les petites « vites »

Pour le président du caucus des députés libéraux de la région de Québec, M. Remy Poulin, ces analyses et ces études sont aussi très importantes.

« Il n'est plus question pour nous de nous en laisser passer de 'petites vites', a dit le député de Chauveau en rappelant la précipitation avec laquelle le ministre Gobeil a annoncé la formation de son ministère. « A l'avenir, ils vont être obligés de nous respecter en tant que capitale, a-t-il ajouté, sinon qu'ils déménagent tout à Montréal. »

Compromis satisfaisant

Pour MM. Côté et Poulin, le compromis qui est intervenu entre le caucus régional et le ministre Gobeil, la semaine dernière, pour limiter les déménagements vers Montréal, est satisfaisant.

« Bien sûr, comme le président de la CUQ, M. Michel Rivard, nous aurions préféré garder le statu quo », a dit le député Poulin. Mais dans les circonstances, il accepte la décision, tout comme ses collègues du caucus régional.

Pour le ministre Côté, le compromis accepté ressemble au statu quo, car si la région de Québec est en droit de vouloir conserver ce qu'elle a, la région de Montréal est dans la même situation concernant le commerce extérieur. ♦

Débat sur les conflits d'intérêts Le gouvernement se fait rappeler ses fautes du passé

♦ OTTAWA (PC) — Les députés de l'opposition ont profité du débat sur le projet de loi sur les conflits d'intérêts, hier, pour rappeler au gouvernement les fautes que certains de ses ministres ont commises à ce sujet.

La nouvelle loi obligerait les députés et sénateurs, de même que leurs épouses, à déclarer leurs avoirs chaque année, en plus des faveurs de plus de \$2,000 qu'ils auront reçues et des cadeaux de plus de \$500.

On a cité, en particulier, les noms de l'ex-ministre Sinclair Stevens, qu'une enquête judiciaire a trouvé en conflit d'intérêts à au moins 14 reprises, et de l'ancien ministre Michel Côté, renvoyé pour avoir caché un prêt personnel de \$250,000.

Selon le libéral Don Boudria et le néo-démocrate John Rodriguez, le débat sur le projet de loi est ordonné par le gouvernement dans le seul but de faire oublier les scandales du passé.

Les députés de l'opposition ont même tenté de créer un nouveau scandale en attaquant, pour la deuxième journée consécutive, le ministre John Crosbie.

Prix Nobel

Ils ont reproché à M. Crosbie les billets d'avion gratuits, d'une valeur de \$4,800 chacun, que sa femme et sa fille ont reçus pour le vol inaugural de la société aérienne de la Thaïlande, entre Toronto et Bangkok.

Ils se sont de plus étonnés du fait que M. Crosbie ait accepté un prix annuel de \$10,000 de la Coalition nationale des citoyens, qui l'a choisi comme le Canadien qui personnifie le mieux son idéal de libre entreprise.



M. John Crosbie, ministre du Commerce extérieur.

Dans le premier cas, le ministre a répondu que sa femme représentait lui-même et le pays, de sorte que « ce n'est pas un cadeau dans le sens ordinaire du mot ».

Pour le second cas, M. Crosbie a demandé s'il lui faudrait refuser un prix Nobel, si jamais cela se produisait.

Certains députés de l'opposition ont cependant signalé que la nouvelle loi constituait au moins un pas dans la bonne direction, puisqu'elle donnait force de loi à ce qui n'était auparavant que des directives relatives aux conflits d'intérêts. ♦

Les fonctionnaires du SPGQ boycottent le processus d'affectation du personnel

♦ C'est maintenant au tour des fonctionnaires, membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), de mettre du sable dans le processus d'organisation du nouveau ministère des Affaires internationales, dont le titulaire est le ministre Paul Gobeil.

Au cours d'une réunion, tenue cette semaine, les fonctionnaires professionnels de ce ministère dans la région de Québec (environ 190 membres du SPGQ) ont décidé de ne pas participer à l'opération d'affectation du personnel aux divers postes prévus à l'organigramme du nouveau ministère.

Et les professionnels maintiendront leur boycottage aussi longtemps que l'information nécessaire ne leur sera pas fournie.

Les professionnels exigent que la direction des ressources humaines du nouveau ministère respecte l'entente de principe, prise le

22 août, voulant que le nombre de postes ainsi que les classes d'emplois reliés à ces postes, dans chaque direction, soient fournis à chaque professionnel avant qu'il ne soit invité à formuler ses choix. Les mandats définis pour les directions générales devront aussi être détaillés pour chaque direction et service.

Il est demandé également que toute l'opération d'affectation du personnel professionnel soit retardée afin d'être mieux définie avant le début de sa mise en marche.

Méthodes cavalières

Selon le président du SPGQ, M. Daniel Giroux, malgré des garanties offertes par le ministre sur la transparence du processus de réaffectation des ressources, il semble bien que les méthodes cavalières du ministre Gobeil déteignent sur le comportement de toute l'administration de son ministère.

M. Giroux a rencontré, hier après-midi, les dirigeants du ministère pour obtenir de nouvelles garanties concernant la diffusion de ces informations parmi les 250 professionnels du nouveau ministère.

Par ailleurs, le président du SPGQ considère que l'abolition de 120 postes maintenue par le ministre Gobeil, réduira d'autant la portée du rôle du Québec sur la scène internationale.

C'est pourquoi le SPGQ réitère sa demande de convocation d'une commission parlementaire dans les meilleurs délais. Selon le syndicat, un débat ouvert sur l'avenir des relations internationales aura toujours préséance sur l'empressement de M. Gobeil à bousculer l'organigramme et la vocation du ministère des Affaires internationales. ♦

En manchette

De Beers augmente les prix alors que les ventes de diamants sont à la hausse

— Traduction du Financial Times of Canada, 29 août 1988

PEOPLES RÉDUIT LE PRIX DES DIAMANTS SUR UNE SÉLECTION DE BAGUES À DIAMANTS



BAGUES À DIAMANTS POIDS TOTAL DE 1/2 CARAT

RÉDUITES À **995\$** CH. ÉCONOMISEZ 300\$
A. JONC ASSORTI 225\$

LES BIJOUTIERS
PEOPLES
AU COEUR DE NOTRE VIE

Les Galeries Chagnon
Les Galeries de la Capitale

Place Fleur de Lys
Place Sainte-Foy

POSE, SABLAGE, FINITION et REFINITION de PLANCHERS DE BOIS FRANC

DE TOUT GENRE
DECOR ECONO

(1986) inc.

Pour rendez-vous:

683-2325

FORAÎT DÉTENTE/ SANTÉ

2 nuits, 6 repas, un bain aux algues marines et un enveloppement d'algues ou un massage.

165\$/p.p. en occ. double
Forfaits de 3 à 7 jours disponibles.

FORAÎT GOLF
à St-Jean-Port-Joli

2 nuits, 2 déjeuners, 2 soupers, une partie de golf 18 trous au Club de golf Trois-Saumons.

99\$/p.p. en occ. double

MOTEL AUBERT de GASPÉ
(1 heure de Québec)

Rés.: 1-418-598-3311

UNE EXPLOSION DE GOÛT.



Le nouveau Schnapps aux Pêches Hiram Walker réussit l'accord parfait entre la saveur délicate de la pêche et le goût typique du Schnapps.

Ajoutez-y quelques glaçons et du jus d'orange pour obtenir une boisson hors de l'ordinaire.

Goûtez le nouveau Schnapps aux Pêches Hiram Walker... Vous serez renversé!

La course prend des allures de régates, sur les derniers milles

♦ SAINT-MALO — Enfin du suspense dans la Transat Québec-Saint-Malo! La course prend des allures de véritables régates, sur les derniers milles. Un peloton de trois multicoques, talonné de près par deux autres voiliers, se double constamment dans le but évident de prendre la deuxième position au classement général.

par Guy DUBE
envoyé spécial du SOLEIL

Comme prévu, il y a eu un véritable embouteillage au rocher Fastnet (sud-ouest de l'Irlande), vers 16 h, hier, après plus de neuf jours et demi de course. C'est incroyable,

lançaient des observateurs qui suivent de près la Transat au palais du Grand Large de Saint-Malo.

La plus grande surprise a été causée par le Lada-Poch qui a été le premier du peloton à contourner le Fastnet. Il était 16 h 12 (heure de France) quand le skipper Loïck Peyron a annoncé qu'il faisait maintenant cap sur Saint-Malo. Toute une remontée pour ce trimaran qui a quitté le Québec cinq heures après les autres concurrents, le dimanche 21 août, à cause d'une collision avec le Spirit of Apricot.

Et c'est le frère de Loïck, Bruno Peyron, sur Paca-VSD, qui passait

au Fastnet, cinq minutes plus tard. A 14 h 40, c'était au tour de Saab Turbo, un catamaran qui tenait pourtant tête aux autres depuis deux jours déjà.

Moins de quatre heures plus tard, ce sont les groupe Pierre 1er et Elf Aquitaine qui étaient attendus au Fastnet, talonnés par Laiterie Mont-Saint-Michel et Fujicolor.

Coup de vent

La traversée de la Manche sera éprouvante pour tous les voiliers, puisqu'un coup de vent était prévu pour la nuit dernière.

La flottille devrait arriver à

Saint-Malo en après-midi, aujourd'hui, et bien malin celui ou celle qui peut prédire lequel des régatiers qui franchira le premier la ligne d'arrivée.

La nuit sera également éreintante pour les monocoques, qui devront lutter contre des vents d'ouest de force 9 à 10 (90 km/h). « Ils connaîtront des conditions de navigation similaires aux quarantièmes

rugissants », ont fait savoir les organisateurs, hier.

Parmi eux, le Commodore-Rucanor-Port de Québec, skipper par le néo-Canadien Bruno Dubois, réussit jusqu'à maintenant une traversée sensationnelle : il est toujours intercale entre Ecureuil d'Aquitaine et UAP 1992, deux voiliers de classe supérieure et normalement conçus pour devancer de beaucoup le Commodore-Rucanor-Port de Québec.



COURS DE SERVICE au BAR
avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES au CHÂTEAU FRONTENAC
avec la collaboration de la Distillerie Corby
COURS de CONNAISSANCES des VINS
Famille Culture personnelle C.P. 2045, rue Éducation de Québec
692-0310

PRIÈRE SECOURS 687-2220
ON A BESOIN DE TON AIDE POUR ÉCOUTER
COURS DE FORMATION
LE 20 SEPTEMBRE PROCHAIN
687-3553

PRO-TEC-ARBRES
SERVICES D'ARBRES
■ Émondage ■ Haubanage
■ Abattage ■ Déchiquetage
■ Taille de forme ■ Essouchement
ESTIMATION GRATUITE
assurance-responsabilité
7 JOURS / 7
658-6865



la collection Chacok est arrivée

Un modèle parmi beaucoup d'autres... Doux jersey de laine, taille resserrée par un lien pour un effet de basque libre. Disponible en prune, marine, blanc cassé, tailles 6 à 14.

Salon Jade
PLACE LAURIER
(mail nord)



COLLECTIONS

Mercredi le 7 septembre de 19h à 21h

Collections automne-hiver du SALON MODE NIRO : Simon Chang, Marcelle Danan, Ronsard Sport, Micheline Forêt. Designer invitée: Angela Bucaro
Deux bons d'achat d'une valeur de 50\$ chacun seront offerts par le SALON DE MODE NIRO et deux repas cadeaux du Baron Rouge.

Coiffure Orleans de Beauport Animatrice: Nicka Bernard

BARON ROUGE



100% BIFTECK & FRUITS DE MER
350, BOUL. STE-ANNE, BEAUPORT, QUÉBEC. 667-1355



- Un style irrésistible
- Une allure confortable
- Des coupes parfaites
- Des textures agréables
- Des couleurs chatoyantes

Voilà en quelques mots
ce qu'est la mode
automne-hiver 88-89
chez BRISSOT
VENEZ NOUS VOIR!

BRISSOT
— boutique —

Place Ste-Foy • Place Fleur de Lys • Galeries Charlesbourg
Galeries Chagnon • Vieux-Québec

Automne '88,
c'est "Elle" qui fait
la mode

Intelligente, elle observe
attentivement...
Bien dans son grand manteau,
elle est chaleureuse et aime la
bonne compagnie.
Manteau pleine longueur tout en
cuir avec doublure et large col en
mélange laine et cachemire.
Collection Kestila, Finlande
Exclusif à Perreault
\$1,950.00



PERREAULT

Place Ste-Foy
Tél.: 658 0081

Galeries de la Capitale
Tél.: 626 7322

Affaire Gilles Dufresne: volte-face du ministre

♦Volte-face du ministre de la Justice. Deux mois après avoir décidé d'accuser à nouveau Gilles Dufresne du meurtre de Serge Letourneau, le procureur de la Couronne a annoncé, hier, à la cour qu'il retirait les accusations.

par Louise LEMIEUX

Devait commencer hier, en cour supérieure, une requête de Me Guy Bertrand, l'avocat de Gilles Dufresne, visant d'une part à annuler l'accusation de meurtre et d'autre part à obtenir un dédommagement d'un million de dollars. Reste à savoir si le juge Claude Jourdain entendra la deuxième partie de la requête ou s'il obligera Me Bertrand à déposer d'autres procédures, en cour civile cette fois.

Cette requête de Me Bertrand risquait d'être gênante pour l'administration de la justice. Me Bertrand ne s'en cache pas, 37 témoins devaient comparaître, dont le procureur de la Couronne au dossier de Gilles Dufresne en 1984 (Me Serge Roberge devenu sous-ministre), le procureur-chef (Me Robert Sanfacion devenu juge de la cour des sessions de la paix), deux sous-ministres (Me Remi Bouchard devenu juge en chef de la cour des sessions de la paix et Me Daniel Jacoby, le Protecteur du citoyen). Ces témoins devaient venir expliquer leur attitude et les faveurs accordées au témoin-délateur dans ce procès, Yvan Beaupré.

En juin dernier, la Cour suprême ordonnait un nouveau procès dans l'affaire Dufresne à cause d'un «doute sérieux sur l'intégrité du comportement du ministère public et de la police dans ce dossier». Le ministre de la Justice avait alors le choix entre laisser tomber l'accusation de meurtre ou en porter une nouvelle. On avait décidé de poursuivre à nouveau Dufresne, la date du deuxième procès ayant été fixée au 7 novembre. Hier, le procureur général et ministre de la Justice a

changé d'idée et a suspendu l'accusation de meurtre.

Aux journalistes qui lui demandaient d'expliquer ce revirement, le procureur de la Couronne, Me Richard Shadley, a répondu: «On a décidé, dans l'intérêt supérieur de la justice, d'arrêter les procédures parce que les chances de condamnation de Dufresne n'étaient plus si fortes. Ce dossier date de 1974 et la preuve s'est affaiblie avec les années. C'est une question de force de la preuve.» L'attachée de presse du

ministre de la Justice et procureur général Gil Rémillard a confirmé les propos de Me Shadley, ajoutant que la décision n'était aucunement liée à la comparution éventuelle comme témoins de procureurs ou de juges de l'administration québécoise de la justice.

Le meurtre dont était accusé Dufresne est survenu en février 1974, place d'Armes, à Québec. Un Pacific Rebel, Serge Letourneau, a perdu la vie dans l'explosion de sa voiture. Ce n'est que 10 ans plus tard, à la suite des révélations du délateur Yvan Beaupré, que quatre hommes, dont Gilles Dufresne, étaient accusés, puis condamnés.

Ayant constaté des irrégularités dans ce dossier, l'avocat de Dufresne, Me Guy Bertrand, a porté la cause jusqu'en Cour suprême qui a ordonné un nouveau procès. Hier, avec la suspension de l'accusation de meurtre contre Dufresne, Me Bertrand a gagné une première manche. Reste à régler la question des dommages.

\$1 million en dommages

Pour compenser le stress, les quatre années de pénitencier, la ruine de sa vie familiale, Me Bertrand réclame au procureur général \$1 million au nom de son client. Le procureur de la Couronne estime que cette réclamation devrait se fai-

re devant l'instance civile de la cour supérieure. Me Bertrand voudrait que le juge Claude Jourdain, de la chambre criminelle, entende ses prétentions. Émettre de nouvelles procédures civiles serait trop coûteux, en temps et en argent, estime Me Bertrand. «Ce serait pénaliser le requérant et son avocat que de nous obliger à attendre deux ans et à tout refaire le processus devant une autre instance... Je ne vois pas comment on pourrait le refaire», a déclaré Me Bertrand.

Le juge Claude Jourdain doit décider ce matin s'il entend la réclamation en dommages ou s'il se retire du dossier. ♦



Gilles Dufresne embrassé par sa mère à sa sortie de la cour. PC Clément Allard

Marc-André Boivin contestera la décision du Tribunal du travail

♦Marc-André Boivin a décidé de contester la décision rendue en juin dernier par le Tribunal du travail et qui l'empêchait de déposer un grief contre son employeur.

par Louise LEMIEUX

À la suite de sa collaboration avec la Sûreté du Québec dans l'affaire du manoir Richelieu, Marc-André Boivin, absent de son travail, a été congédié par son employeur, la CSN. Son syndicat, le syndicat des travailleurs et travailleuses de la CSN, ayant refusé de défendre le

grief qu'il voulait déposer contre la CSN, Marc-André Boivin s'est plaint de l'attitude de son syndicat devant le Tribunal du travail, qui a donné raison au syndicat.

Pour protester contre cette décision, Marc-André Boivin a présenté cette semaine, devant la cour supérieure, une requête visant à faire déclarer inopérants — en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés — certains articles du Code du travail.

Ces articles du code prévoient en effet que c'est au syndicat et non

au syndiqué que revient la décision de défendre un grief contre un employeur. Ces articles, estime Marc-André Boivin «ont pour effet de nier à un salarié le droit d'avoir, en toute égalité, une audition publique et impartiale de sa cause...» M. Boivin réclame le droit de défendre lui-même son grief pour protester contre un congédiement qu'il juge abusif, sans passer par l'intermédiaire de son syndicat.

L'avocat de Boivin, Me Jean Rosa, estime que la cause ne saurait être entendue avant un an. ♦

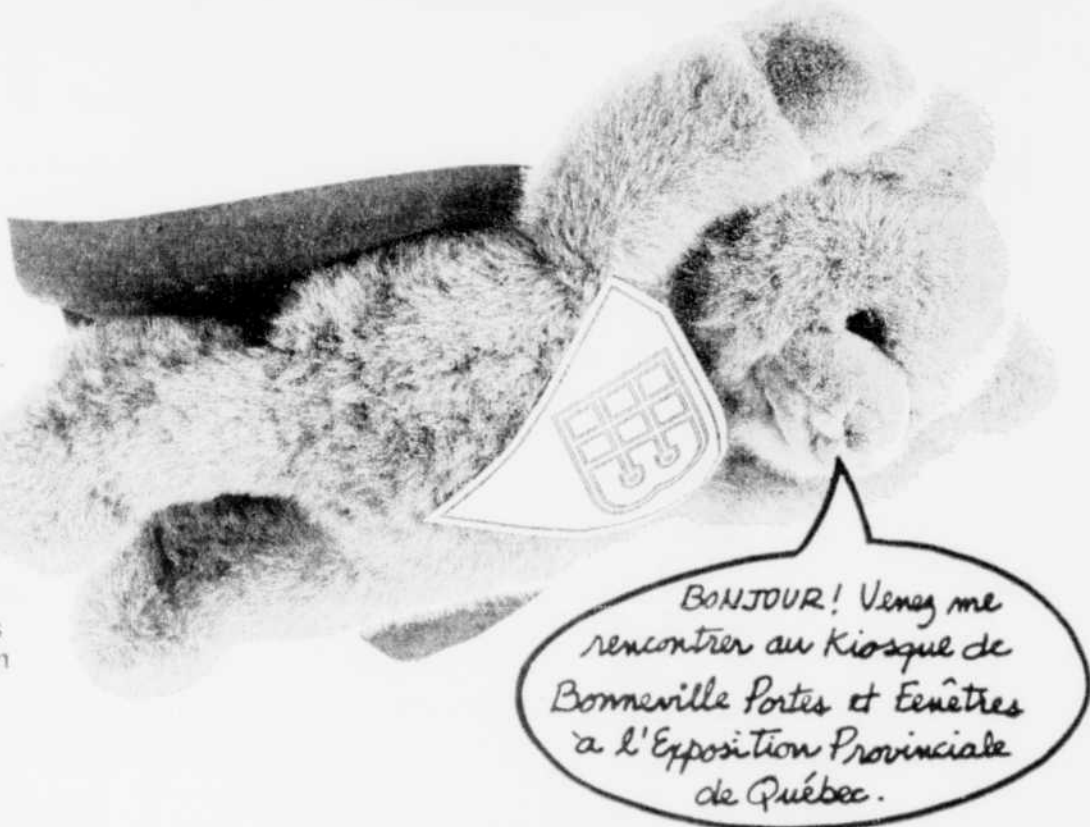
SUPER FIABLE

SUR PLACE

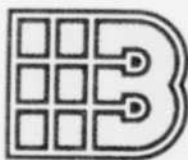
GRATUIT: Un macaron à l'effigie de l'ourson Bonneville.

TIRAGE: Attribution de deux magnifiques ours en peluche de 46 pouces.

INFORMATIONS: Nos spécialistes vous conseilleront pour vos projets de rénovation ou de construction.



le confort pour l'avenir



BONNEVILLE®
PORTES ET FENÊTRES
Division du Groupe Socomar BT inc. (418) 387-5487

Elégante... EN TOUT TEMPS



Tailles: 3 à 20 ans

La Boutique

Liz Robert

Les Galeries de la Canadienne
667-6551

Place Lebourgneuf
624-0661



LES DESSOUS DU MONDE DU SPECTACLE

L'envers du décor, la face cachée de nos artistes, à la limite de l'espionnage. «Lumières!», c'est un magazine qui éclaire l'arrière-scène et fait le jour sur les coulisses de la vie culturelle. Avec Elisabeth Paradis et Guy Richer.

En collaboration avec



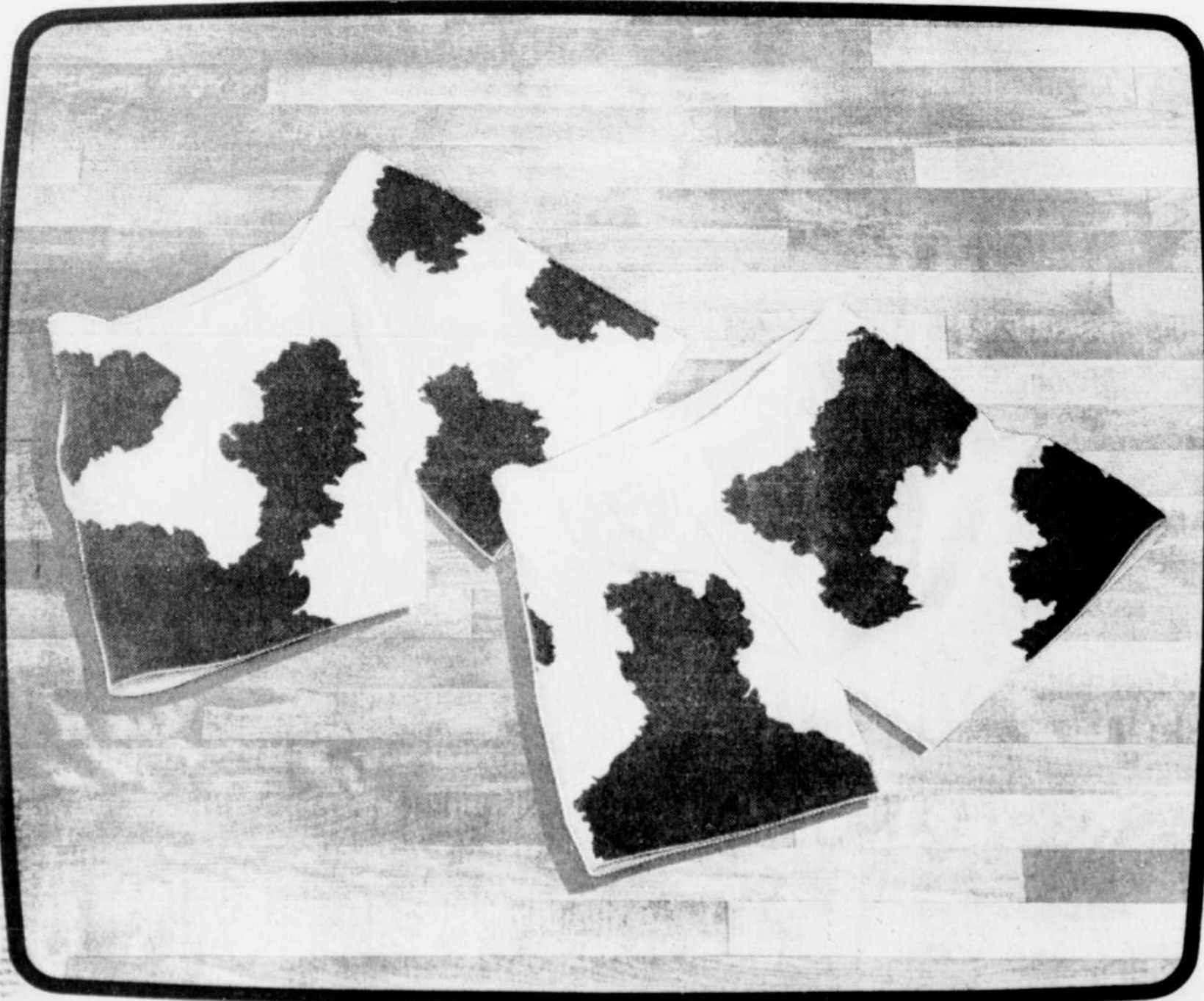
Hydro-Québec



Lumières!

Mercredi 20 h et samedi 22 h

LE MIEUX C'EST DE REGARDER



La clef de Sol

vous invite au

Château Frontenac

deux grands médaillés d'or
des prix du meilleur commerce

avec tout achat d'un article offert en spécial
la Clef de Sol se fera un plaisir de vous remettre
une invitation spéciale d'une valeur de

75\$

«à consommer»
au restaurant
LE CHAMPLAIN
du Château Frontenac



Château Frontenac
LE CHAMPLAIN
M·E·N·U



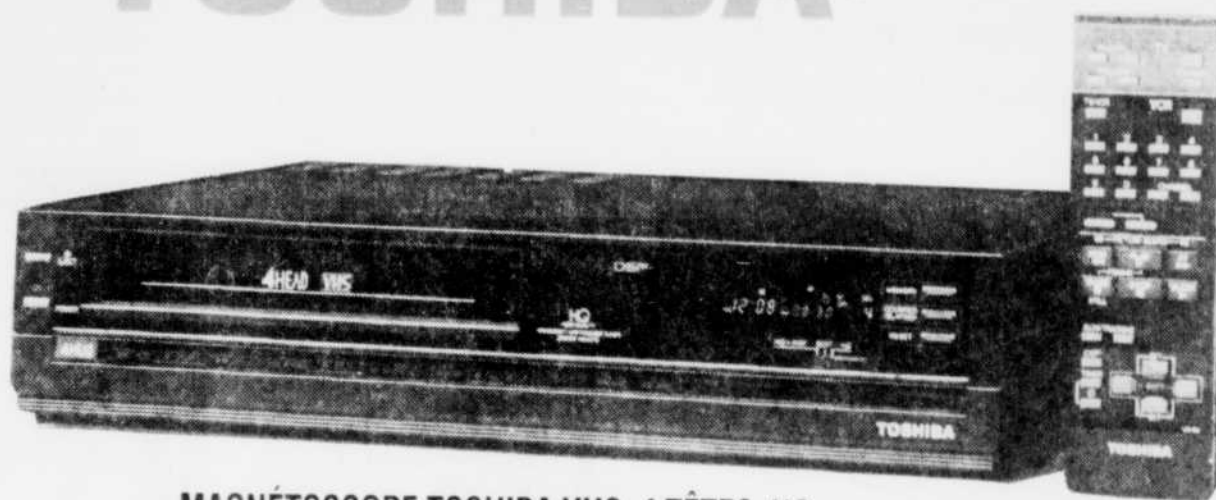
TÉLÉCOULEUR 21 po "FST"

● **STÉRÉO OU BILINGUE (MTS)**

- Prise moniteur audio/vidéo
- Télécommande à accès direct
- Affichage à l'écran
- 2 haut-parleurs 10 watts/total
- Modèle CX-2148

699\$

TOSHIBA



MAGNÉSCOPE TOSHIBA VHS, 4 TÊTES, HQ

- Affichage de programmation par télécommande
- 4 émissions/14 jours
- Télécommande unifiée, 32 fonctions
- Recherche d'image à 2 fois la vitesse
- Modèle M-7855

499\$



TÉLÉCOULEUR 28 po STÉRÉO

- Lampe-écran carrée et teintée
- Télécommande à 28 fonctions
- 4 haut-parleurs, 2 prises audio/vidéo
- Affichage à l'écran, 500 lignes, entrée vidéo

999\$

Reg. 1199\$

HITACHI



MAGNÉSCOPE VHS-HI-FI STÉRÉO

- 4 têtes, vidéo numérique/digital
- MTS, HQ, lecture super-exacte au ralenti
- Image par image, mosaïque, peinture
- Image fixe, télécommande numérique à interface double utilité
- Prise pour écouteur avec commande de volume

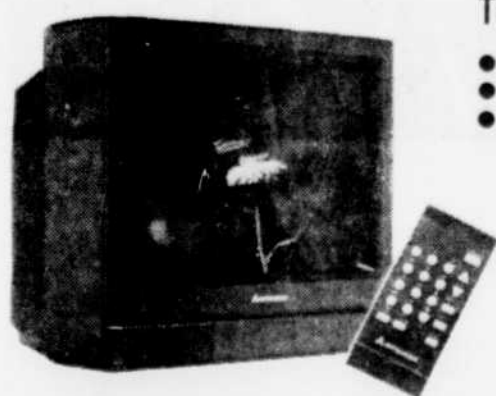
1 099\$

Reg. 1299\$

MITSUBISHI

KENWOOD

MITSUBISHI



TÉLÉCOULEUR 14 po

- **STYLE MONITEUR**
- 125 canaux
- Affiche heure/canaux/volume sur l'écran

MODÈLE 89

399\$



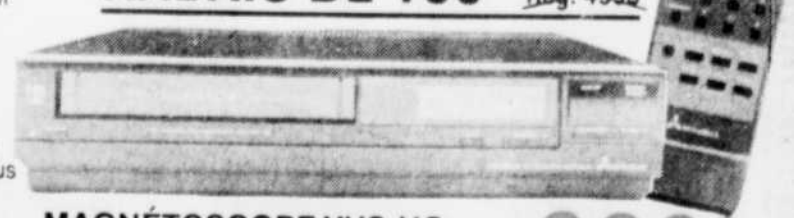
**CHAÎNE STÉRÉO
70 WATTS**

- Synthétiseur AM/FM
- Amplificateur
- Magnétophone à double cassette
- Tourne-disque
- 2 enceintes acoustiques à 3 voies
- Meuble et support en sus

699\$

RABAIS DE 100\$

Reg. 499\$



MAGNÉSCOPE VHS-HQ

- 107 canaux
- Accord à accès direct
- 5 programmes/2 semaines
- Affichage digital du compteur

399\$

2, RUE SAINT-JEAN

524-8431

Stationnement intérieur

La clef de Sol

840, BOUVIER

627-0840

Rémi Rousseau devra finalement subir un examen psychiatrique

♦ Finalement, le jeune Rémi Rousseau devra subir sous peu un

par Louise LEMIEUX

examen psychiatrique. La cour d'appel a refusé de se rendre aux

désirs des parents qui voulaient éviter cette expérience à leur fils.

Maintenant que cet examen est inévitable, l'avocat de Mme Robitaille-Rousseau fera en sorte qu'il se

fasse le plus tôt possible. Me Daniel Chénard demandera ensuite que la cause soit entendue très bientôt devant la cour supérieure, afin d'éviter que le jeune Rémi perde une autre année scolaire.

Rémi Rousseau est un enfant trisomique 21. L'an dernier, la Commission scolaire Montcalm lui a refusé l'accès à une troisième année régulière, après l'avoir accepté durant les deux premières années de son cours primaire; les enseignants ont jugé, en effet, que le jeune Rémi, vu son handicap, était incapable de suivre les autres élèves. La mère de Rémi a contesté la décision de la commission scolaire devant la cour supérieure. C'était à l'automne 1987.

La cause n'est toujours pas réglée. Après moult requêtes, les enseignants ont fini par obtenir la permission de prendre partie au débat judiciaire qui, au départ, ne mettait en cause que la mère de Rémi et la Commission scolaire Montcalm. La demande, par les enseignants, d'un examen psychiatrique de Rémi a été contestée par les parents. Mais la cour d'appel, tout comme les enseignants, estime que « son état physique et mental — celui de Rémi — est manifestement en question. Il est même au cœur du litige... la nature, l'étendue et l'importance des déficiences du jeune Rémi Rousseau sont susceptibles d'influer sur la décision du litige et le tribunal devrait en tenir compte pour le trancher ». Dissident, le juge André Dubé ne s'est pas rangé du côté de l'opinion de ses deux collègues Chouinard et Gendron. Tout comme les parents de Rémi, il ne croit pas que l'état mental de Rémi soit pertinent à la cause, l'enjeu se limitant plutôt à déterminer le rôle des enseignants lorsqu'il s'agit d'admettre aux études un enfant handicapé. Aucune date n'a encore été fixée pour la suite de la cause.



L'absence de trottoir et la proximité de voies rapides de circulation inquiètent les parents de l'école Le Bac, à Saint-Lambert.

St-Lambert: possible rentrée perturbée à l'école Le Bac

♦ SAINT-LAMBERT - Tard hier soir, les parents des 518 élèves de l'école Le Bac, à Saint-Lambert, n'avaient pas encore décidé s'ils allaient, ce matin, garder les enfants à la maison et ainsi perturber la rentrée à la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière.

par Gilbert LEDUC

La contestation survient à la suite de la décision de la commission scolaire de réviser les critères d'admissibilité au transport et, du coup, de ne plus reconnaître un statut de zone rurale à Saint-Lambert, une municipalité de 3,700 habitants située à une vingtaine de kilomètres au sud du pont Pierre-Laporte.

Le transport des écoliers, le matin et le soir, est le noeud du conflit. Hier soir, à l'occasion d'une assemblée publique convoquée par la commission scolaire au gymnase de l'école Le Bac, près de 300 parents ont exprimé leur mécontentement face à la décision des commissaires qui, selon eux, mettrait en cause la sécurité des écoliers.

Nouveaux critères

Par les années passées, dans les trois municipalités à dénomination rurale, Bernières, Breakeville et Saint-Lambert, tous les élèves de la maternelle et du primaire habitant à plus de 0,8 kilomètre des écoles pouvaient bénéficier du transport scolaire. Par contre, partout ailleurs sur le territoire de la commission scolaire, les écoliers devaient habiter à plus de 1,6 kilomètre de leur lieu d'études pour avoir le « privilège » de monter à bord des autobus jaunes. Pour les tout-petits de la maternelle, la distance minimale entre l'école et la maison devait être de 0,8 kilomètre.

La directrice générale de la commission scolaire, Mme Raymond Touzin, a expliqué que les commissaires tenaient à mettre fin à cette iniquité entre les municipalités. Elle ajoute que la commission cherchait à faire voyager plus d'enfants de la maternelle et de première année sur l'ensemble de son territoire.

Les nouvelles exigences d'admissibilité permettront donc à tous les bambins de la maternelle de toutes les villes du territoire, sans exception, habitant à 0,5 kilomètre, ainsi qu'à tous les petits camarades de première année résidant à plus d'un kilomètre de leur école de pouvoir prendre l'autobus. Finalement, pour tous ceux de la deuxième à la sixième année, il faut demeurer à 1,6 kilomètre afin de pouvoir prendre l'autobus.

Parents inquiets

Selon le président du comité d'école Le Bac, M. Langis Barbeau, ces changements susciteront l'apparition de 65 nouveaux marcheurs à Saint-Lambert.

Comme l'ont témoigné, hier soir, des dizaines de parents, c'est la sécurité des enfants qui les préoccupe. On considère que l'accès à l'école Le Bac n'est guère sécuritaire pour les jeunes piétons en raison de la circulation lourde aux abords de l'établissement, de l'absence de trottoirs dans la rue des Érables et de la proximité de trois routes provinciales où l'on circule allègrement à 80-90 kilomètres/heure.

De plus, M. Barbeau précise qu'une quarantaine de nouveaux marcheurs devront traverser le pont enjambant la rivière Chaudière. « Bien souvent, l'hiver, les trottoirs du pont ne sont même pas déneigés ».

Le président du comité d'école a finalement avoué que les parents n'ont pas l'intention d'abandonner leurs acquis sans livrer bataille.

En fin de soirée, hier, les parents devaient débattre une proposition de la commission scolaire qui consiste à fournir le transport scolaire aujourd'hui et demain et, à partir de mardi prochain, d'offrir les places disponibles à bord des autobus à ceux qui en auront fait la demande. La commission scolaire propose également de traiter le dossier de façon prioritaire lors de sa réunion du 21 septembre.

Autobus Laval : les 175 chauffeurs réclament la nomination d'un arbitre

♦ Croyant qu'il est impossible de négocier une entente avec Autobus Laval, le syndicat des 175 chauffeurs a demandé, hier, l'intervention d'un arbitre au ministre du Travail.

par Brigitte BRETON

Ce n'est toutefois que lorsque les conciliateurs Robert Chagnon et Claude Guimond formulèrent une telle demande que le ministre pourra procéder à la nomination d'un arbitre. Lors de la négociation d'une première convention collective, le Code du travail prévoit en effet

qu'un différend entre syndicat et employeur peut être soumis à un arbitre lorsque l'intervention du conciliateur s'avère infructueuse. Le ministre Yves Séguin espérait, hier, que les conciliateurs sauraient rapprocher rapidement les parties.

Selon le négociateur syndical, M. Gaétan Rioux, il est impossible que les deux parties parviennent à une entente négociée. « Nos positions sont trop opposées et il est impensable que le patron modifie la sienne », affirme-t-il.

Après une journée de conciliation, mardi, Autobus Laval et le syndicat affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) demeurent divisés sur la fixation des salaires, les horaires de travail et l'assignation des parcours des autobus.

Au plan salarial, le syndicat réclame que le salaire hebdomadaire passe de \$310 et \$375 à \$375 et

\$425. L'employeur propose pour sa part un taux horaire de \$10 l'heure et ne payerait pas l'employé durant les heures où il n'y a pas de transport à effectuer. Les salariés d'Autobus Laval disent ne pas avoir touché d'augmentation de salaire depuis trois ans. Le porte-parole patronal n'a pu être joint pour commenter ces affirmations et la demande d'arbitrage.

Autobus Laval a décrété un lock-out le 18 juillet. L'arrêt de travail prive de transport depuis mardi des milliers d'enfants des commissions scolaires Des Îlets, Charlesbourg, Beauport, Chutes-Montmorency et de la Commission des écoles catholiques de Québec. Ce sont donc les parents qui doivent assurer le transport de leurs enfants et les commissions scolaires ont dû accroître les heures d'ouverture des écoles pour faciliter la tâche de ceux-ci.

Si la collaboration des parents s'est avérée excellente les deux premiers jours de la rentrée, les dirigeants des commissions scolaires se croient les doigts aujourd'hui. Les périodes d'accueil sont terminées, le « vrai » rythme scolaire reprend ce matin.

L'apparence et le confort des chaussures **Dack** sont uniques. Elles sont cousues à la main!

5933 Chevreau noir
7932 Chevreau brun



Ord. 150,00 \$

Maintenant 99⁹⁵ \$

5857 Veau noir
7857 Veau brun



Ord. 200,00 \$

Maintenant 139⁹⁵ \$

Achetez-en une paire ou deux durant notre

VENTE SPÉCIALE DE L'AUTOMNE

Choisissez parmi une variété de styles et de couleurs populaires, en cuir souple de veau ou de chèvre. Chaque paire est cousue à la main par des artisans consciencieux... indéniablement de Dack.

Économisez jusqu'à 33%

Dack

Depuis 1833, c'est le chausseur des Canadiens les mieux habillés

5, PLACE QUÉBEC, QUÉBEC
529-9242

PARAGRAPHE COMMUNICATIONS INC.

Vos conférences de presse ne seront plus jamais les mêmes...

UN SERVICE PROFESSIONNEL DE COMMUNICATION PUBLIQUE

240, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T3 — Tél. (418) 524-2817

MAINTENANT 5 ANS À VOTRE SERVICE!

POUR LES AMATEURS DE VITESSE

SUPERSPORT 286

- 80286 - 12 MHz
- "zero wait state"
- disque dur 20 ou 40 Mo à 28 Ms
- 640 x 400 résolution
- compatible IBM
- OS 2 disponible

MODÈLE **SUPERSPORT** À PARTIR DE **2 495\$**

LE CENTRE **ZENITH** data systems PAR EXCELLENCE

JUSQU'À **50%** DE RABAIS sur meubles d'informatique

CENTRE DE SERVICE AUTORISÉ ZENITH

4 techniciens à votre service Financement sur place

Centre d'ordinateurs **MICRO SELECT inc.**

1415, boul. Charest ouest Québec 527-9000

2785, boul. Laurier Sainte-Foy 659-7000

MAINTENANT 5 ANS À VOTRE SERVICE!

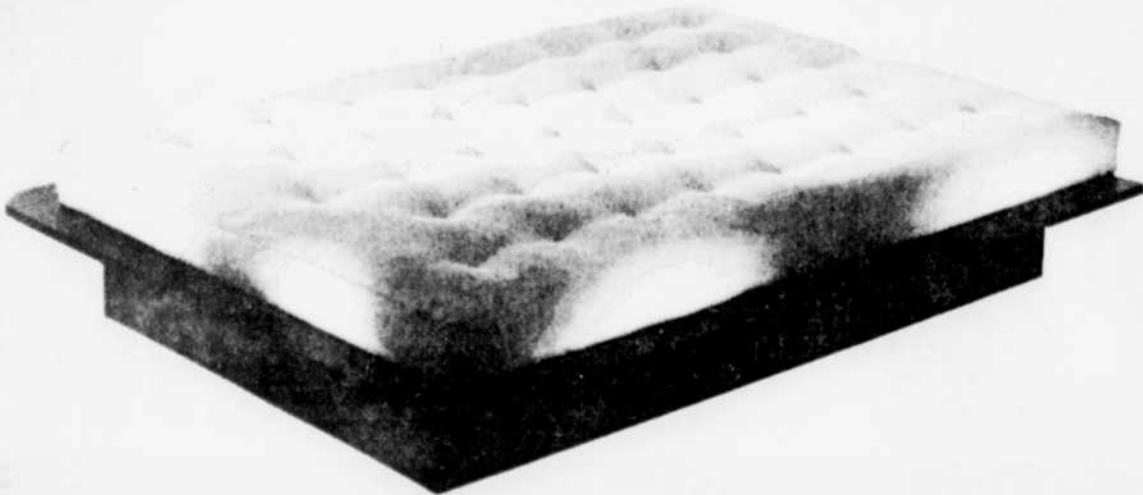
COURS INTENSIFS D'ANGLAIS DANS LE VERMONT

Cours à longueur d'année. Divers niveaux de cours. Cinq heures de cours par jour. Dates d'inscription convenant à tous. Préparation pour l'université. ST. MICHAEL'S COLLEGE offre des cours intensifs d'anglais depuis 1954, en milieu mixte, catholique et universitaire, dans un environnement sûr. Logement. Possibilité de pratiquer tous les sports d'hiver.

GÉRANCE DE COMMERCE, SCIENCES, INFORMATIQUE

Nous offrons aussi des cours de troisième cycle dans les domaines suivants: gestion d'entreprises, sciences de l'éducation, enseignement de l'anglais langue seconde (TESL), psychologie clinique, etc.

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST. MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI, VERMONT 05404 USA



* Base Odyssee, mélamine blanche ou noire, grandeur double, futon tout coton.

* Base Odyssee, mélamine blanche ou noire, grandeur double, futon Soleil. Aussi disponible dans le format Queen.

Spécial: 279\$

Spécial: 349\$

Futon 7^e Ciel

Découvrez un tout nouveau soleil. Futon 7^e Ciel vous propose son dernier-né, le futon-matelas Soleil. Futon 7^e Ciel... pour le sommeil.



Offre valide jusqu'au 3 septembre 1988

QUÉBEC Place des 4 Bourgeois 999 de Bourgogne 653-3153	MONTREAL 5160 St-Denis 277-9385	MONTREAL 1638 Sherbrooke O. 937-2253	BELOEIL 276 Duvernay 467-5802	CHATEAUGUAY 301 boul. D'Anjou 698-1330	JONQUIERE 2215 St-Dominique 547-1776	LAVAL 1033 boul. de la Concorde O. 669-7887	LONGUEUIL 1505 Ste-Hélène 677-8041	POINTE-CLAIRE Terrarium Plaza boul. Hymus 694-1670	STE-AGATHE 94 St-Vincent 326-8158	ST-JEROME 688 St-Georges 432-8018	RIVIERE-DU-LOUP 590 Lafontaine 867-3639	VAL-D'OR 544 3 ^e Avenue 825-0807
---	---------------------------------------	--	-------------------------------------	--	--	---	--	---	---	---	---	---

Entente de principe entre Steinberg et ses employés de la région de Québec

Les 1.000 employés de Steinberg de la région de Québec auront à se prononcer la semaine prochaine sur de nouvelles offres de la compagnie.

par Brigitte BRETON

Steinberg et des représentants du local 503 des Travailleurs unis de l'alimentation et de commerce (TUAC) ont en effet conclu une entente de principe, la semaine dernière.

Contrairement à leurs confrères de l'Ontario, de Montréal, de l'Estrie et de l'Outaouais, les membres de la section 503 (agglomération de Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Sept-Îles) avaient rejeté en juillet dans une proportion de 64 pour 100 les concessions exigées par Steinberg.

Au début de l'été, la plupart des 10.000 employés de Steinberg ont accepté de maintenir la paix industrielle pendant six ans et d'accroître la durée de leur semaine de travail de 37 à 40 heures sans compensation financière la première année. La seconde année, la semaine de travail passera à 38,5 heures avec une augmentation de salaire de \$0,25 l'heure. La troisième année, ils toucheront aussi \$0,25 de plus l'heure et travailleront 37 heures par semaine. Steinberg exigeait ces concessions de l'ordre de \$11 millions afin d'éviter la vente de ses magasins.

Hier, il a été impossible de connaître auprès de Steinberg et du syndicat les termes de l'entente de

principe. Les deux parties ont convenu de ne rien dévoiler avant les assemblées générales qui se tiendront au cours de la prochaine semaine.

Le président de la section 503, M. Marcel Tremblay, a toutefois précisé que le premier refus des syndiqués avait permis à ceux-ci d'aller chercher un peu plus. « Les offres ressemblent à celles formulées aux 8.000 employés de la région de Montréal. Elles ne sont guère plus attrayantes, mais du moins nous avons obtenu un peu mieux », de dire M. Tremblay.

La convention collective des employés de Steinberg de la région de Québec vient à échéance le 21 septembre.

Nouvelle convention chez Aligro

THETFORD MINES — C'est par un vote serré de 27 à 23 que les employés syndiqués (CSN) du centre de distribution de Thetford Mines du grossiste en alimentation Aligro Inc. ont accepté, hier, une nouvelle convention collective. D'une durée de trois ans, l'entente accorde aux travailleurs un montant forfaitaire de \$500 en guise de rétroactivité pour les huit premiers mois de 1988 et une hausse de salaire de 3,5 pour 100 pour les quatre derniers mois de l'année, ainsi que des augmentations annuelles de 4 pour 100 pour l'an prochain et pour 1990. Actuellement, le salaire moyen s'établit à \$12,55 l'heure. Les syndiqués réclamaient d'importantes modifications à l'horaire de travail pour les employés de nuit, allant jusqu'à demander l'abolition du quart de nuit. Ils ont essayé un refus catégorique. La semaine dernière, les employés avaient déclenché un arrêt de travail de 24 heures pour appuyer leurs revendications.

FUTON DIVAN LIT

Position chaise longue

Position sofa

Position lit

Offert en lit simple, double, queen

Des futons pour tous les goûts, tous les budgets, de qualité supérieure!

Nombreux nouveaux tissus disponibles

FUTONCHOIX

LE GÉANT DU FUTON

2017, 1re Avenue, Québec 523-8784 | 2625, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy 654-0479

SECONDE PEAU

Une sélection de manteaux de cuir sont réduits pour un temps limité...

À gauche, rég.: 460\$ à 349\$

À droite, rég.: 540\$ à 429\$

Les plus beaux cuirs...

moins 20%

REVUE

1055, rue St-Jean
Place Laurier
Place Fleur-de-Lys
Place Québec
Galerie Chagnon
Place des Quatre-Bourgeois
Galerie de la Capitale
Carrefour Beauport

VOS VÊTEMENTS DE TRAVAIL!

LATULIPPE

HABIT DE PLUIE INDUSTRIEL

100% P.V.C. Jaune Extra-résistant

2750\$

CASQUE DE SÉCURITÉ APPROUVÉ CSA

Toutes les couleurs

499\$

BLOUSE DE TRAVAIL "SARRAU"

Confection canadienne 50% polyester 50% coton 3 poches

Marine - Vert Blanc

2595\$

GANTS DE TRAVAIL CUIR ET COTON DOUBLÉS 5" à 8 1/2"

Cuir fendu et coton 198\$ à 259\$

Cuir de vache et coton 398\$ à 525\$

UNIFORMES

FAMEUX UNIFORMES "McEWEN - SAINTHILL" pour stations-service, camionneurs, livreurs, chauffeurs, etc.

Nous gardons un assortiment complet en magasin pour livraison immédiate. Choix de 6 couleurs.

PANTALON 4995\$

BLOUSE 5395\$

BOUTEILLES ISOLANTES "THERMOS"

Bouteille à café 695\$ à 2095\$

Bouteille à aliments 995\$ à 1295\$

Bouteille en acier 3495\$ à 6995\$

CHEMISES FLANELLETTE DOUBLÉES PIQUÉES

Entre-doublure piquée 100% polyester

2195\$

BOTTES DE TRAVAIL APPROUVÉES CSA

La Timberline de Kodiak

Isolées Imperméables

Semelle et cap d'acier

6995\$

PANTALONS TRAVAIL DOUBLÉS PIQUÉS

Coton Polyester

PRIX **2995\$**

DOUBLE FLANELLE **3395\$**

PANTALONS DE TRAVAIL

Antitaches — Sans repassage Résistants et durables Grandeurs régulières

Big Bill 1995\$

Big B 2550\$

Kodiak 2495\$

GWG 2795\$ 2895\$

COUPE-VENT 2895\$

DOUBLÉ 3650\$

COTON OUATÉ GTM MASTER

87% coton 13% polyester

GILET 1995\$

PANTALON 1995\$

OCEAN PACIFIC

50% coton 50% polyester

GILET 2795\$

PANTALON 3095\$

BOTTINES DE TRAVAIL ULTRA-LÉGÈRES

6", non doublées Cuir très résistant

SPECIAL **5695\$**

"PORTE-DÎNER"

EN ALUMINIUM

- Antirouille
- Inodore
- Très résistante
- 4 grandeurs

1350\$ à 2895\$

ÉTUIS POUR OUTILS CUIR RIGIDE

Grand choix

3295\$ à 8050\$

COMBINAISON DE TRAVAIL

Solide - Résistante Marine - Vert

2195\$ à 4395\$

JEANS!

Big Bill 1895\$

GWG 3250\$

Wrangler 34\$

Levi's 3995\$

MAGASIN LATULIPPE

637, rue ST-VALLIER ouest

QUÉBEC — STATIONNEMENT FACILE ET GRATUIT

VISA MasterCard



SUR TOUTE LA MARCHANDISE



MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS, APPAREILS ÉLECTRONIQUES, MICRO-ONDES

NE PAYEZ QUE LE 12 AVRIL 1989
AUCUN COMPTANT
AUCUN INTÉRÊT*



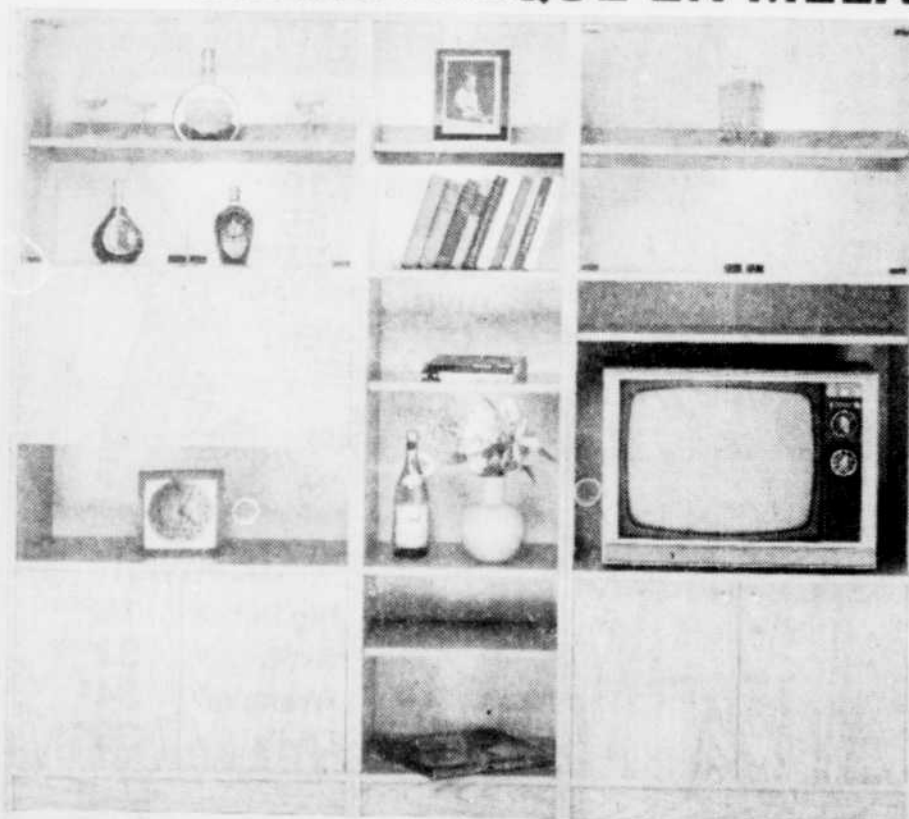
el ran

ENSEMBLE DE RELAXATION

Sofa, fauteuil, causeuse avec
repose-pied inclinable, velours
de qualité 100% acrylique,
choix de couleurs.

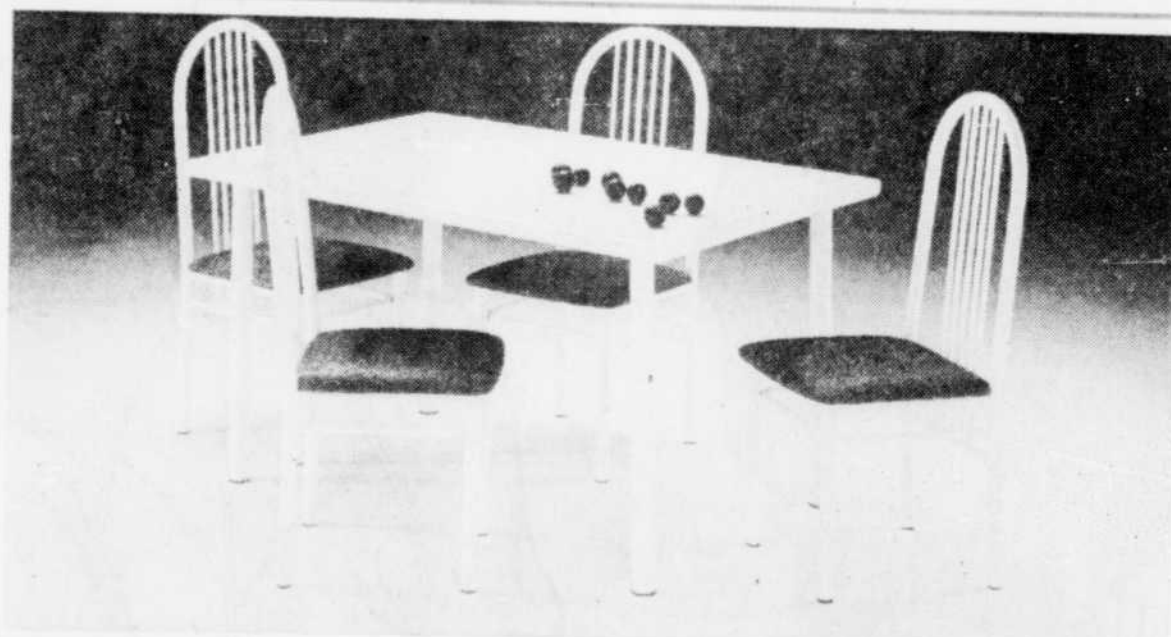
Sofa 959⁹⁵\$
Fauteuil 489⁹⁵\$
Causeuse 749⁹⁵\$

BIBLIOTHÈQUE EN MÉLAMINE



Comprend: section
bar, section
harmonie et sec-
tion télé. Dispo-
nibles: chêne et
laiton, amande et
laiton, blanc et
chrome, gris et
chrome.
Les 3 sections:

499⁹⁵\$



ENSEMBLE DE SALLE À MANGER Lane

Comprend: table (blanc lustré), 4
chaises (choix de tissus et
couleurs). Incluant: 1 rallonge de 12
pouces.

599⁹⁵\$

* NE PAYEZ QUE LA TAXE DE VENTE. SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT.

Ouvert le samedi...

LÉVIS
Place Tanguay
833-4511

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
667-6282

**CARREFOUR
LES SAULES**
5150, boul. de l'Ornière
871-4411

LIVRAISON GRATUITE
À LA GRANDEUR DE LA
PROVINCE

SERVICES
872-2242

Venez visiter nos
kiosques à
Expo-Québec

